



CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

BULLETIN MUNICIPAL N° 6

Décembre 2022

www.chateau-arnoux-saint-auban.fr
Suivez-nous sur facebook :
MairieChateauArnouxSaintAuban

DÉPARTEMENT
DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



INFOS UTILES

LA MAIRIE DE CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

vous accueille du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
Tél : 04 92 33 20 00

www.chateau-arnoux-saint-auban.fr

LES SERVICES ADMINISTRATIFS Tél : 04 92 33 20 02

(Etat civil - Affaires scolaires...)

vous accueillent aux mêmes horaires que la mairie sauf :
Fermeture le mardi après-midi

LES SERVICES TECHNIQUES Tél : 04 92 33 20 01

Astreinte technique urgences

(après 16 h et week-ends) Tél : 06 09 54 52 02

Occupation des salles sportives Tél : 04 92 33 22 36

Affichage «sucettes»

Occupation des autres salles communales..Tél : 04 92 33 22 36

Enlèvement des encombrants Tél : 04 92 33 20 01

Tél : 04 92 33 20 34

Uniquement pour les personnes ne pouvant transporter des encombrants dans leur véhicule ou n'étant pas véhiculées (Mobilier et électroménager imposant uniquement), 1^{er} et 2^e mardi de chaque mois. Inscription préalable auprès de la Mairie (Services techniques)

CCAS Tél : 04 92 33 20 16

SERVICES PROVENCE ALPES AGGLOMÉRATION

Eau et assainissement Tél : 04 92 30 58 40

Astreinte Tél : 06 09 54 52 06

Déchetterie de Château-Arnoux Tél : 04 92 64 28 48

Gratuit pour les particuliers (sauf gravats au-delà de 3 tonnes par an). Badge gratuit obligatoire. Accueil du lundi au samedi de 8h30-12h / 13h30-17h. Zone artisanale les Blâches Gombert 04160 Château-Arnoux

Maison France Services Tél : 04 92 37 25 94

Agence postale communale.....Tél : 04 86 89 10 12

Les Jardins de la Cité - 04600 Saint-Auban - Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Fermé le jeudi après-midi.

CHÂTEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN Bulletin d'informations de la ville

Directeur de la publication :
René VILLARD

Commission communication :
Ville de Château-Arnoux Saint-Auban
1 Rue Victorin Maurel,
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban

Tous droits de reproduction réservés,
sauf autorisation expresse
du directeur de la publication

Photographies : © Mairie © Associations
Couverture : © Myriam TARDIEU-ROCHAT

Création et mise en page : M. PELLEGRINI [grafist]

Service communication : Elisabeth MARTELET

Impression : Imprimerie de Haute-Provence

Dépôt légal : décembre 2022

Ce numéro a été tiré à 3300 exemplaires

Le magazine municipal est imprimé
sur du papier respectant la norme PEFC,
avec encres végétales

SOMMAIRE N° 6

DOSSIER

Explosion des coûts de l'énergie...4

VIE MUNICIPALE

Le préfet en visite sur la commune6

Un nouveau conciliateur de justice6

Des nouveaux commerces6

Coupe sanitaire côte Saint-Marc7

Le vallon du Barrasson labellisé refuge LPO8

Un généreux donateur9

Saint-Auban : voies et trottoirs désormais communaux9

Les jeunes à Chauffayer9

Les médaillés de l'année10

Recensement de la population 202311

Contrôle de la vitesse en ville11

Vie des conseils de quartiers12

Les quartiers précisent leur fonctionnement13

Extinction nocturne et illuminations de fin d'année13

TRAVAUX :

Travaux sur la cité de Saint-Auban14

ACTION SOCIALE

Journée internationale de la lutte contre les violences

faites aux femmes : témoignage et enseignements16

Le CCAS active un dispositif « emploi accompagné »

pour l'un de ses agents17

Le Téléthon à nouveau à l'honneur18

VIE ASSOCIATIVE

Association «Point Rencontre » : une structure qui grandit.....19

Association sports loisirs de la Moyenne Durance19

Centre de vacances de Chauffayer20

La chapelle Saint-Jean : inauguration réussie20

Randurance21

REPAIR CAFE investit la ferme de Font-Robert.....21

Tennis club de Château-Arnoux Saint-Auban.....22

Taekwondo Moyenne Durance22

Association la Cistude journée mondiale des zones humides23

Nouveau bureau pour l'association du patrimoine23

CULTURE ET PATRIMOINE

Salon du livre 2022.....24

Atelier intergénérationnel25

HISTOIRE LOCALE

1963 - 2023 l'histoire du bridge club26

TRIBUNE LIBRE

Le mot de "CASA 2020 "27

Le mot de "Démocratie CASA"27

NOUVELLES DE L'AGGLO

Le défi de la prévention et de la gestion des déchets28

DERNIÈRE MINUTE

Le marché de Noël sous le soleil.....30

Souvenirs des Halles30

Illuminations31

CHANGEMENT DES HORAIRES DES CIMETIÈRES

Du 2 novembre au 31 mars
9h à 16h45

Du 1^{er} avril au 1^{er} novembre
8h30 à 19h



René VILLARD,

Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban
Conseiller départemental
2^e Vice-président
Provence Alpes-Agglomération
délégué aux déchets

Chères Jarlandines, Chères Saint-Aubannaises,
Chers Jarlandins, Chers Saint-Aubannais,

L'année dernière à la même époque j'en appelais à la responsabilité de tous pour lutter contre le covid.

Cette année j'en appelle à la responsabilité de chacun, pour minimiser nos dépenses énergétiques partout où c'est possible.

Dans nos bâtiments publics, associatifs, sportifs, nos écoles, j'invite à la bonne utilisation de l'éclairage et du chauffage.

La moitié de nos dépenses d'électricité et de gaz correspondent à des bâtiments communaux qui ne sont pas pour le moment isolés thermiquement.

Nous avons réalisé depuis deux ans des travaux d'isolation par l'extérieur comme à l'école Paul LAPIE, à la crèche les Petits Plus, aux vestiaires du stade...

Mais il reste beaucoup à faire pour diminuer notre impact énergétique, et d'autres projets sont à l'étude et seront programmés en fonction des subventions allouées.

Concernant les illuminations de fin d'année, comme pour l'éclairage public, la modération et l'extinction une partie de la nuit seront respectées sauf le 24 décembre et le 1er janvier. Il est important de conserver l'esprit de Noël pour les enfants et l'ensemble de nos concitoyens.

Avec une inflation galopante, dans un contexte international tendu, les répercussions économiques portent atteinte au pouvoir d'achat des familles comme des collectivités.

Dans les conditions difficiles que nous traversons depuis plus de 2 ans et demi, avec le covid, la guerre en Ukraine, et maintenant des restrictions sur l'approvisionnement en électricité et l'annonce de coupures de courant, les élus s'efforcent de réaliser le programme électoral pour lequel vous nous avez fait confiance.

Mais les orientations nationales sont contraires à nos objectifs. En refusant de maintenir les dotations au moins au niveau de l'inflation, le gouvernement a imposé un nouveau recul des moyens fournis aux collectivités. Le dossier présenté dans ce Bulletin municipal présente la perte subie par CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ces dernières années, et laisse imaginer les dommages passés et à venir pour notre commune.

À cette amputation des moyens financiers indispensables, s'ajoute la suppression de la Taxe d'Habitation et des impôts économiques, nouveau cadeau aux entreprises (8 milliards) qui sera compensé en piochant dans la poche de tout un chacun, par le produit de la TVA générale.

De plus, en ne laissant aux communes que la Taxe sur le foncier payée par les seuls propriétaires, le gouvernement a déconnecté les locataires, qui ne paient pas cet impôt, de la gestion des affaires communales

Notre volonté est d'associer le plus possible tous les habitants aux choix qui les concernent, ce qui nous a conduit, par exemple, à créer les Conseils de Quartiers dotés de budgets participatifs. C'est pourquoi nous refusons ce déséquilibre entre citoyens contribuables locaux et ceux qui ne le sont plus.

Malgré toutes ces restrictions que nous nous efforçons de maîtriser, je vous souhaite de très bonnes fêtes de Noël et de fin d'année en espérant vous voir le 4 janvier pour les traditionnels Vœux du Maire et de la Municipalité.

Le Maire,
Conseiller départemental,
René VILLARD

EXPLOSION DES COÛTS DE L'ÉNERGIE, INFLATION DU COÛT DES TRAVAUX... DES DOTATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT À LA TRAINÉ... LE « POUVOIR D'AGIR » DES COMMUNES SE DÉTÉRIORE

Alors que l'argent coule à flot du côté des actionnaires avec le versement de dividendes record par les entreprises du CAC 40, les communes elles, sont soumises au régime sec !

En effet alors que l'inflation culmine aux alentours de 7 %, l'enveloppe des dotations financières due aux collectivités locales progresserait en 2023 seulement de 1,74 % soit un manque à gagner d'environ 1,2 Milliards d'€ pour l'ensemble des collectivités locales

Sur la dernière décennie, pour notre commune, les pertes cumulées sur la dotation forfaitaire s'élèvent à 3 Millions d'euros! (Voir graphique). Et pourtant rappelle l'Association des Maires de France les dotations de l'Etat aux collectivités ne sont pas un don mais un dû. Malgré ce, la demande légitime et unanime des maires pour 2023 d'aligner les dotations de l'Etat sur l'inflation, reste largement ignorée par le gouvernement.

126 000 €

C'est le montant des dépenses supplémentaires que la commune devra supporter sur son budget 2022

86 000 € sont directement liés à la crise énergétique. Plus 27 % pour la facture électricité qui passerait de 300 000 € à 380 000 €. La dépense « carburant » augmenterait de 8 000 €, tandis que la dépense « gaz » serait quasi stable en 2022 par rapport à 2021. A noter que l'explosion du coût ttc du KW/h (+ 33 % pour l'éclairage public, et + 60 % pour les bâtiments publics) est atténuée par une moindre consommation d'énergie, du fait certes d'une météo plus « clémente » mais aussi par une rénovation progressive de l'éclairage public par des lampes LED beaucoup plus économes.

40 000 € participent à l'augmentation des dépenses de la hausse estivale du point d'indice des agents publics de 3,5 %. C'est une augmentation totalement légitime après 10 ans de « gel d'indice » et en même temps totalement insuffisante au regard d'une flambée des prix à la consommation de 7 %.

Dans ce contexte de crise générale, la commune a réduit ses consommations, et plusieurs choix ont été faits pour réduire l'impact de la crise énergétique

40 % de réduction de la consommation d'énergie liée à l'éclairage public, c'est une économie de 40 000 € par an

Pour le plus grand respect de la biodiversité et pour la réalisation d'une économie de 40 000 € sur 12 mois, depuis septembre dernier les conditions d'éclairage nocturne sur

la commune sont modifiées comme suit : extinction de l'éclairage public de novembre à mars de 23 heures à 5 heures et d'avril à octobre de 24 heures à 5 heures.

30 % de réduction de la consommation d'énergie sur le bâtiment public Paul Lapie, c'est une économie potentielle annuelle de 18 000 €

La rénovation thermique de ce bâtiment municipal énergivore de 3300 m² abrite les écoles maternelle et primaire, la cantine scolaire, l'école de musique, des associations sportives et sociales, et 15 logements.

Cette rénovation aura nécessité un investissement de 782 000 € soutenu par une subvention « Dotation à l'Investissement Local » de 75 %.

Des opérations similaires de rénovation énergétiques sont en cours de réalisation à la crèche « les Petits + », aux vestiaires du stade Grabinski.

Elles permettront, tout à la fois à la fois, de contribuer à la réduction de notre empreinte énergétique, de réaliser d'indispensables économies financières et d'améliorer le confort des usagers.

Mais réduire la consommation ne suffira pas pour alléger la facture. Avec l'Association des Maires de France, nous demandons un bouclier tarifaire pour toutes les communes et l'accès à un tarif réglementé.

On le voit, les contraintes financières, les charges imposées aux communes, l'affaiblissement des recettes depuis de nombreuses années mettent la commune en difficulté. Elles rendent la construction de notre budget 2023 très complexe. Une équation impossible ?

Que faire ? Devrions-nous réduire la voilure, c'est à dire réduire les services publics à la population ? Evidemment non !

Comme le rappelle l'AMF les communes ne sont pas des « consommatrices ordinaires ». Elles sont

chargées de l'accueil de publics particuliers, comme en crèche, dans les écoles primaires et maternelles, à la cantine, au plan d'eau, pour la navette communale...

La commune apporte une aide indispensable au CCAS pour son action sociale, son pôle enfance jeunesse l'ALSH « La Passerelle », le LAEP « Pic et Poc », les subventions aux associations sociales comme « la Marelle », le « Point Rencontre ».

Elle soutient 72 associations, sociales, sportives, culturelles...

Oui la préservation du service public communal est une impérieuse nécessité, il convient de la respecter

C'est pour cela que nous demandons face à la flambée des coûts « énergie » de bénéficier aussi d'un bouclier tarifaire, d'un accès à un tarif réglementé.

C'est pour cela aussi que nous demandons l'indexation des dotations financières de l'Etat sur l'inflation. Le surcout pour les finances publiques de cette indexation serait de 600 Millions d'€.

« Ça doit pouvoir le faire » ! La seule suppression de la CVAE coûtera quant à elle 9,5 Milliards d'€ aux finances publiques, pris sur le budget national !

En toute logique, les collectivités locales pour ce qu'elles représentent en emplois, en services et en investissements, devraient recevoir toute la bienveillance qu'il convient de la part de l'Etat.

INFLATION : le « filet de sécurité » pour les communes.

Afin de permettre aux communes les plus fragiles de mieux résister face à l'inflation et au dégel du point d'indice, un soutien peut être octroyé aux communes les plus en difficultés. Pour les Alpes de Haute Provence 40 communes sont concernés, dont la nôtre. Le 15 novembre dernier nous avons déposé auprès des services des finances publiques de l'Etat le dossier pour en bénéficier. Mais pour l'AMF ce « filet de sécurité » (doté d'un fonds de 430 Millions d'€) certes, c'est bien. Mais le compte n'y est pas au regard du surcoût réel (2,3

Milliards d'€) supportés par les collectivités locales.

Pour 2023, les dispositifs visant à compenser les surcouts énergétiques pour les communes viennent d'être annoncés. Au « filet de sécurité » s'ajoute « l'amortisseur électricité ». Les critères d'accès sont simplifiés. La facture électricité pourrait baisser en moyenne de 20%. Quelles seront les communes concernées ? Château-Arnoux-St-Auban ? La compensation sera-t-elle suffisante ? Qu'en sera-t-il en réalité ? Encore une prévision péchant par optimisme ?

Cout de l'énergie, les spéculateurs à la manœuvre !

L'emballement des prix de l'énergie est certes dépendant du contexte climatique, la mise en arrêt d'une partie du parc nucléaire, la guerre en Ukraine... Mais il est aussi le résultat direct du marché Européen de l'énergie et de plus de vingt ans de libéralisation de ce secteur.

Ex : Alors que le prix de production du mégawatt/H est passé en 3 ans de 35 € à 75 € le prix de revente flambe depuis 2022 sur les marchés financiers pour atteindre aujourd'hui 1 000 € le MW/H, voire plus.

Une solution : sortir l'énergie du secteur marchand et en faire un bien commun de l'humanité ?

Evolution de la dotation forfaitaire de l'Etat à la commune de 2013 à 2022 en €



AMF : Association des Maires de France - ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement
LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent - CVAE : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

par Gerard BENOIT 1^{er} adjoint délégué aux finances

LE PRÉFET EN VISITE SUR LA COMMUNE

Marc CHAPPUIS, nommé Préfet des Alpes de Haute Provence a succédé depuis le 23 août à Violaine DEMARET, elle-même nommée Préfète du Vaucluse.

Le Maire, les Adjointes et la Directrice Générale des Services, ont eu le plaisir de l'accueillir, ainsi que Paul-François SCHIRA, Secrétaire Général de la Préfecture, en mairie le 3 novembre dernier.

Des échanges constructifs pendant plus de 3 heures, ont permis d'exposer au Représentant de l'Etat, les projets communaux ainsi que les possibilités de financements. Ont été abordés no-



tamment l'Opération pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH), les actions en matière de protection de l'environnement et le parc classé du château, le fonds friches sollicité par un bailleur social pour une tranche de logement en lieu et place du gymnase Paul Lapie, les cantines recentralisées sur les groupes scolaires, le repas à 1 €,

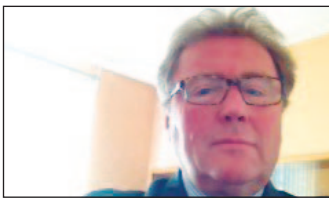
l'Education Artistique et Culturelle dans les écoles, le programme labellisé « Petites Villes de Demain », les rénovations énergétiques en cours et à venir sur les bâtiments communaux...

A également été évoquée la conjoncture difficile liée notamment au coût de l'énergie, l'extinction de l'éclairage public et le filet de sécurité mis en place par l'Etat alloué à certaines communes pour faire face ponctuellement à cette charge financière importante.

A l'issue de cette réunion, une visite de la Commune a été organisée afin de présenter à Monsieur le Préfet toutes les spécificités de notre Territoire.



UN NOUVEAU CONCILIEUR DE JUSTICE



Patrick HORION a 69 ans, 3 enfants et 3 petits enfants. Directeur Informatique de 1976 à 2000 dans des grands groupes français (Alstom, Saint Gobain, Atochem, ELF-Atochem). Directeur d'usine à partir de 2000 dans des grands groupes chimiques dont Atochem, Arkema et KEM ONE. Retraité depuis juillet 2020 à 67 ans.

Conciliateur de Justice depuis Juin 2022 (En formation de février à mai 2022)

QU'EST-CE QUE LA CONCILIATION

Le conciliateur de justice est nommé par le premier président de la cour d'appel (Aix en Provence pour les Alpes de Haute Provence) et rattaché à un magistrat coordinateur. Le conciliateur est un auxiliaire de justice. Il prête serment.

Les quatre règles du conciliateur : Impartialité Contradictoire Equité Confidentialité.

Concilier pour réconcilier. Son rôle et sa mission est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge. Il peut être désigné par les parties ou par le juge.

La conciliation de justice est simple, rapide et gratuite. Le conciliateur de justice est bénévole. La conciliation de justice est inscrite dans le processus de justice de proximité à travers les tribunaux de proximité, les mairies, les Maisons France Services, les maisons de la justice et du droit, les associations.

Le conciliateur essaie de trouver un terrain d'entente plus équitable que peut l'être le tribunal. Le juge applique la loi, le juge est là pour appliquer la loi.

MA MOTIVATION.

Promouvoir la paix sociale et ce mode alternatif de règlement des conflits adapté à

notre monde moderne. (Mise en place de moment de dialogue et de moment humain dans un mode de vie stressant et difficile pour certains de nos concitoyens)

L'écoute, la communication, le dialogue et la réconciliation.

Aide du service public.

Il y a cinq conciliateurs dans le département des Alpes de Haute-Provence (236 conciliateurs dans les départements 04,06,13, 83 du ressort d'Aix en Provence).

Coordonnées :

Tél. 07 66 85 20 60

Mail : patrick.horion@conciliateurdejustice.fr

DES NOUVEAUX COMMERCES

L'espace commercial CASINO accueille deux nouvelles jeunes commerçantes : Mme Elsa MICHELETTI qui a ouvert le 15 septembre le Concept Vision (ancien TOITOT) et Mme Elodie ARNOUX qui a ouvert le 18 Septembre le salon de coiffure « L'Instant Coiffure ». Toutes deux avec leur jeunesse et leur sourire vous attendent si le désir vous prend !!

Sur Saint Auban Mme Sorea TOUMANI a ouvert un petit magasin où elle vous accueille pour divers services dont vous aurez peut-être besoin et la vente de divers articles.

Installé depuis le mois de juillet, Nicolas MURU avec son entreprise NM Auto, spécialisé dans le lavage automobile se déplace à domicile, sur le lieu de travail ou tout site convenu. La particularité de ses prestations, c'est qu'elles sont réalisées avec très peu d'eau donc très écoresponsables.

Je vous souhaite à tous et toutes de belles fêtes de Noël.

Frédérique BARDIÈS – Conseillère municipale
Déléguée au Commerce local, Commerce forain et fêtes votives

COUPE SANITAIRE CÔTE SAINT MARC

L'accélération du changement climatique et les épisodes répétés de sécheresse fragilisent certains peuplements forestiers. Il est important de mener une gestion de la forêt pour assurer son avenir et lui permettre de jouer son rôle essentiel pour l'homme et la planète. En effet, la forêt agit comme un régulateur de cycle carbone et participe activement à la lutte contre le réchauffement climatique en capturant des tonnes de CO₂.

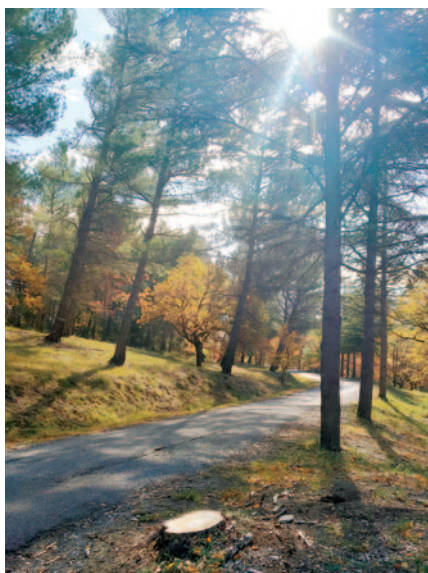
Les forestiers n'agissent pas seuls, et le plan de gestion forestier en forêt communale est approuvé par arrêté préfectoral après de larges consultations et concertations.

On observe depuis plusieurs années un dépérissement important sur la parcelle N°4 située Côte Saint Marc, (plus de 50%), accentué par la sécheresse et la canicule de cet été 2022. La coupe de cette parcelle prévue en 2029 va donc être avancée à 2023 et aura pour but de prélever les arbres dé-

périssant et malades qui représentent un réel danger pour les promeneurs.

Pour assurer la sécurité du public l'ONF va effectuer une coupe sanitaire devenue nécessaire au vu de l'état de cette parcelle de forêt. La coupe visera les arbres en mauvais état et présentant des risques. Les arbres seront coupés début 2023 et seront revalorisés par la filière bois pour être transformés (bois énergie, palette papier).

Cette coupe permettra d'assurer le renouvellement de la forêt, la sécurité des usagers et de maintenir la forêt en bonne santé. La régénération naturelle sera privilégiée avec toutefois la possibilité d'avoir recours à la plantation avec pour objectif de privilégier les essences résistant aux évolutions à venir et de renforcer la diversité génétique des peuplements.



OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

La forêt est très présente dans notre commune et très vulnérable face aux incendies. Un climat sec et le vent accélèrent le dessèchement de la végétation et favorise la propagation du feu. Avec le changement climatique les périodes de sécheresse et de canicule sont de plus en plus fréquentes et s'intensifient.

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans les zones exposées et il est une obligation de l'article L321-5-3 du code forestier qui le définit comme étant « l'ensemble des opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies »

Comme une partie des habitants, la commune est soumise à cette obligation.

Etienne DUCHATEL, technicien forestier territorial en charge de la gestion de notre forêt fait le point sur les travaux déjà effectués :

« Au printemps 2022 elle a réalisé ses OLD ainsi que les OLD des habitants limitrophes de la forêt communale. Les services techniques ont traité plusieurs zones dont le lieu-dit le Pierraret. L'ONF a géré les interventions sur la montée de Saint-Jean (entreprise SEBSO et Sud abattage), la route forestière de Clubières (ONF-DFCI) et la route forestière des Bruyères (ONF-DFCI).

Début 2023, la Commune continuera ces actions avec notamment le cas de la parcelle forestière N°4 Côte Saint Marc qui intégrera deux actions.

- Coupe sanitaire en raison du dépérissement du pin noir d'Autriche
- Réalisation des OLD des habitants limitrophes de la forêt communale

Dans le même temps, deux coupes de pin noir d'Autriche seront traitées :

- Canton des Bruyères parcelle forestière N°2 sur 1 ha
- Parc du château zone de sécurité (ZDS) sur 0,71 ha »

Sur une commune comme Château-Arnoux-Saint-Auban, exposée au risque d'incendie de forêt, cette obligation OLD vise à assurer une meilleure protection des biens et des personnes.

Nous vous engageons donc à poursuivre, continuer ou commencer vos travaux de débroussaillage et restons à votre disposition pour des conseils et un accompagnement.

Brigitte PIERRAT
Adjointe déléguée à la protection de la nature
et à l'environnement

LE VALLON DU BARRASSON LABELLISÉ REFUGE LPO ©



Depuis début 2022 la commune a engagé un partenariat avec la LPO PACA (Ligue pour la Protection des Oiseaux). Cette association a pour vocation de protéger la nature et notamment la biodiversité de nos villes et villages.

En effet, de nombreuses espèces animales et végétales peuplent les jardins. La commune s'est engagée à améliorer l'accueil de la biodiversité sur son territoire. Les agents de la commune ont d'ores et déjà été formé à la gestion écologique des espaces verts.

La démarche a abouti à la labellisation du Vallon du Barrasson en Refuge LPO ©.

QU'EST-CE QU'UN REFUGE LPO © ?

Un Refuge LPO est un terrain public (espace vert, parc communal) ou privé (jardin, cour, terrasse, balcon...) sur lequel le propriétaire s'engage à préserver et protéger la nature au sens large : la faune, la flore sauvage, le sol, l'environnement.

Le propriétaire se doit de respecter Charte des Refuges et adopter les 15 gestes favorables à la biodiversité.

Ces gestes sont :

- ✓ Je fais de mon terrain un espace sans chasse et sans pêche pour la biodiversité
- ✓ Je n'utilise pas de produits chimiques nocifs pour la faune et la flore
- ✓ Je favorise les gîtes naturels et aménage mon jardin pour accueillir la faune sauvage

- ✓ Je neutralise les pièges potentiels pour la faune au jardin
- ✓ Je contribue aux programmes de sciences participatives
- ✓ Je deviens ambassadeur de la nature

COMMENT AIDER LA NATURE À SON NIVEAU ?

Avec quelques actions simples chacun peut contribuer à la sauvegarde de la nature de proximité. Par exemple il est possible de :

- ✓ Laisser des espaces non tondus afin de créer des graines pour les oiseaux. En effet, les rougegorges, les chardonnerets et les pinsons de arbres se nourrissent principalement de graines sauvages. Laisser pousser de l'herbe et planter des arbustes qui produisent des baies leur sera favorable.
- ✓ Installer des mangeoires en hiver et des points d'eau toute l'année (avec une eau renouvelée régulièrement en période de forte chaleur),
- ✓ Créer des abris à hérissons en laissant les vieux tas de bois et de feuilles dans un coin du jardin,
- ✓ Installer des nichoirs, ou même mieux : garder les vieux arbres et les vieux murs. Ces cavités naturelles offriront des sites de reproduction aux oiseaux et des sites d'hibernation à de très nombreuses espèces.
- ✓ Arrêter de tuer les reptiles. En plus d'être protégés, ils sont précieux à l'équilibre naturel en mangeant les insectes et les rongeurs et ils ne sont pas dangereux !

LES FUTURES ACTIONS DU REFUGE LPO ©

La première action sera la réalisation d'inventaires de la faune au printemps. Les enfants de la commune seront conviés à y participer.



UN GÉNÉREUX DONATEUR

La Commune peut compter sur l'implication des habitants pour participer à la vie et à la réflexion collective, les conseils de quartier en sont un témoignage concret.

Cette implication peut aller beaucoup plus loin que des suggestions, c'est ce que Monsieur Jean-Paul GIOVANNONI a concrétisé pour la grande satisfaction et reconnaissance de la Collectivité.

En effet, fervent adepte et pratiquant depuis de nombreuses années du Tennis, il a décidé d'offrir à la Commune des tribunes jusque là absentes puis un quatrième court de tennis pour permettre des championnats féminins et masculins équilibrés en termes de terrains.

La tribune nouvellement réalisée a été baptisée par le Conseil Municipal sur proposition de son fondateur, au nom de Ciro Giovanni, papa de Jean-Paul.



C'est près de cent mille euros que Monsieur GIOVANNONI a offert à la Commune mais aussi au Club de Tennis et à tous les amoureux de ce sport. Qu'il en soit vivement et chaleureusement remercié.

SAINT-AUBAN : VOIES ET TROTTOIRS DESORMAIS COMMUNAUX

Depuis plus de 30 ans, les services de la Commune œuvrent pour compléter le transfert des voies et trottoirs de la Société, aujourd'hui ARKEMA à la Commune.

En effet, en 1987, la Cité de Saint-Auban, propriété alors de la société industrielle ATOCHEM a été transférée à la Commune.



Nombreux trottoirs et voies d'une superficie globale de 13.293 m² n'ont pas été inclus dans ce transfert initial. Il était alors nécessaire de régulariser pour une gestion optimale par la Commune de tous ces espaces en grande partie à vocation publique.

C'est désormais chose faite ! le 26 septembre 2022, l'acte administratif a été signé en mairie par Monsieur MILLET, Directeur et Monsieur VILLARD, Maire, transfert consenti à l'euro symbolique.

La procédure administrative sera finalisée dans les prochains mois pour formaliser le classement de ces espaces dans le domaine public communal.

Merci à Monsieur MILLET qui a permis de conclure ces échanges avant son départ et à la responsable du service foncier pour sa ténacité professionnelle

LES JEUNES À CHAUFFAYER

Afin de mettre en place les prochains projets et activités destinés aux 12 à 17 ans l'équipe municipale a mis en place un groupe de travail avec les partenaires associatifs locaux et les institutions départementales (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports de l'Education Nationale et la CAF 04). Grâce à la participation des associations, La Marelle, Le Point Rencontre, L'ESMD, ElanC', Joie et Soleil, Le Centre Communal d'Action Sociale et La MJC, a organisé un week-end pour 8 jeunes. Du 18 au 20 novembre 2022 à la colo de Chauffayer (05).

La mission confiée à ce groupe : porter la parole des jeunes de la commune et être représentatif de la jeunesse de Château-Arnoux-Saint-Auban.

Au-delà de l'aspect loisirs, les jeunes ont pu échanger sur leur vision de la jeunesse, de la vie quotidienne et de la mobilité sur la commune.

La suite sera donnée en 2023, fiers de leurs travaux, ces jeunes ont décidé de se retrouver pour continuer à explorer les possibilités.

Félicitations aux jeunes et aux animateurs pour leur engagement !



LES MÉDAILLÉS DE L'ANNÉE

MÉDAILLES D'HONNEUR COMMUNALES

Le Maire et la Directrice générale des services ont invités les agents communaux le 19 octobre dernier pour une séance de travail. L'occasion de remettre la médaille d'honneur d'argent pour les 20 années de service à deux récipiendaires.

Il a tenu à exprimer sa considération pour le travail effectué en collectivité durant leurs années de service.

MÉDAILLE D'ARGENT : 20 ANS

1 : PROUST Francis, Service maintenance bâtiment

- Rentré à la CCMD en 1997 en contrat emploi solidarité et ce jusqu'au 03 octobre 2022. Service bâtiment.
- Stagiaire en 2002 à la CCMD au service bâtiment.
- Mutation à la commune de Château-Arnoux en 2010 au service de l'eau, puis service bâtiment.
- Médaille des 20 ans mais 25 ans qu'il exerce sur le territoire de la commune.

2 : RAMPONI Éric, Service logistique

- Rentré à la CCMD en 1994 en contrat solidarité et ce jusqu'au 30 avril 2000. Affecté au service des fêtes et cérémonies.
- Nommé stagiaire le 1^{er} mai 2000 à la CCMD, toujours dans le même service.
- En 2017, il est muté à P2A avec l'ensemble des agents communautaires, au service logistique. Il est mis à disposition de la commune.

En 2018, il est muté à la commune de Château-Arnoux, toujours au service logistique.

Médaille des 20 ans mais 28 ans qu'il exerce sur le territoire de la commune.



L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE AGRICOLE

Sur proposition de Monsieur le Maire, Conseiller départemental, René VILLARD, Monsieur Jacques ROCHAT, ancien Directeur Adjoint de la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, en charge des domaines cotisations, assujettissement, recouvrement, contentieux et contrôle, ainsi que du service conseil et accueil, domicilié à Saint-Auban depuis 2013, a reçu la médaille d'officier de l'ordre national du mérite agricole.



L'insigne lui a été remis par Madame Eliane BARREILLE, Présidente du Conseil départemental en présence de Jean-Yves ROUX, Sénateur, de la Présidente du Conseil d'Administration de la Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse, Madame Marie-Claude SALIGNON, de la Conseillère départementale Lila DESJARDINS, Conseillers municipaux, Elus(es), Personnalités, bon nombre de cadres ou salariés de la Caisse, mais aussi des Administrateurs, ami(e)s, de son épouse Myriam, Directrice générale des services de la Commune, de ses fils et beaux-fils.

Il débute sa carrière en janvier 1982, en tant qu'analyste au sein du CIMARAL, centre informatique de la Mutualité Agricole situé à l'ISLE d'ABEAU

En 2001 débute l'histoire au sein de la Mutualité sociale agricole de Alpes Vaucluse en tant que Sous-Directeur, responsable des ressources humaines, de la logistique et de l'informatique pour finir en 2020 en assumant d'importantes et stratégiques responsabilités.

En parallèle de sa vie professionnelle, il a également créé, la Maison des Acacias à PEYRUIS. Un véritable lieu de vie et de soins pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Un lieu qui accueille, garde, stimule, protège, soutien nos personnes âgées ou malades.

Il a occupé les fonctions de 1^{er} adjoint de la commune de Peyruis puis conseiller municipal et Conseiller communautaire de 2008 à 2020

Quel beau parcours ! La Présidente de la Mutualité sociale agricole concluait :

« Mais derrière l'Agent de Direction, il y avait l'homme. Toutes les personnes présentes s'accordaient à dire, qu'ils reconnaissent en lui, une personne compétente, humaine, compréhensive et juste, dont le respect des valeurs et de l'éthique de la fonction exercée, pouvait conduire à une certaine exigence mais toujours avec un sens inné d'équité et de recherche de la solution appropriée ».

A l'issue de la cérémonie, le récipiendaire a invité les personnes présentes à partager le verre de l'amitié autour d'un buffet.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

CHACUN DE NOUS COMPTE !

Toute la population de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN sera recensée entre le 19 janvier et le 18 février 2023.

Se faire recenser est un geste civique, qui permet de déterminer la population officielle de chaque commune.

De ces chiffres découlent la participation de l'Etat au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

COMMENT SE FAIRE RECENSER ? :

► Le recensement par internet, on a tous à y gagner ! comment ça marche ?

Un agent recenseur recruté par la Mairie vous fournira une notice d'information, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propre à partir du 19 janvier 2022. Vous pourrez le reconnaître grâce à sa carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du Maire.

Sur cette notice, figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne.

Hormis la confidentialité toujours respectée, ce recensement en ligne permettra un gain de temps ; pas de second passage de l'agent recenseur ; une économie de papier et une gestion simplifiée.

Pour accéder au questionnaire en ligne, rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ».

Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise.

Attention à bien respecter les majuscules et les minuscules, sans espace entre elles.

Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider !

Répondre par Internet est la manière la plus simple de se faire recenser !

Recensement de la population 2023

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?**
Année de construction, surface, etc.
connaître votre **type d'habitation**, c'est pouvoir anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?**
Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mon travail ?**
Lieu de travail, secteur d'activité, situation professionnelle, etc.
connaître votre **situation professionnelle** permet de comprendre l'activité économique des communes, accompagner leur développement, et mesurer les mobilités entre le domicile et le travail.
- ... mes habitudes de vie ?**
Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc.
connaître vos **habitudes de vie** permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?**
Nom, prénom, etc.
vos données personnelles sont recueillies afin de **ne pas vous compter plusieurs fois**. Elles sont ensuite supprimées des bases de données.

En répondant au questionnaire du recensement, vous permettez à l'État de réaliser les petits et grands projets qui vous concernent !

le-recensement-et-moi.fr

Les traitements de ces données personnelles mis en œuvre par l'Insee à des fins statistiques sont conformes au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (CNIL).

► Si vous ne pouvez pas répondre par internet

L'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous.

Si vous le souhaitez, il pourra vous aider à les remplir.

Pour faciliter son travail, merci de répondre rapidement.

LE RECENSEMENT, C'EST SUR :

Vos informations personnelles sont protégées. Vos réponses resteront confidentielles. L'INSEE est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Merci de réserver à nos agents recenseurs le meilleur accueil et merci de votre participation active à ce recensement de la population.

Pour plus de renseignements, vous pouvez :

Contactez la mairie au 04.92.33.20.15
Consulter le site :

www.le-recensement-et-moi.fr

CONTRÔLE DE LA VITESSE EN VILLE

Depuis le 1^{er} septembre, la police municipale de Château-Arnoux-Saint-Auban mène des opérations régulières de contrôle de vitesse avec un radar de poche « le cinémomètre ».

La mise en place de ce matériel répond à de nombreuses plaintes de riverains, relatives à des excès de vitesse. De septembre à décembre, la police municipale a constaté de

très nombreuses infractions sur tout le territoire de la commune.

Si une tolérance a été admise et consentie au début de cette campagne, elle ne sera plus de mise. Dès le début de l'année 2023 ces contrôles revêtiront un caractère répressif. La municipalité, espère que cette mesure permettra la prise de conscience que « La sécurité de chacun est en jeu ».

VIE DES CONSEILS DE QUARTIERS

QUARTIER N°1 (CENTRE ANCIEN, FONT-ROBERT, SALETTES, FONT-SUBRANE)

Les aménagements de la Place du Commerce sont quasi achevés (plantations, pose de bancs, tables-bancs, fontaine, jarres, reprise des parkings avec création d'un passage piéton et emplacement PMR, marquages au sol et panneaux de circulation zone 30).

L'ancien abri-bus près du feu rouge a été « rafraîchi » par les soins de volontaires du Conseil de Quartier, et a été transformé en « abrilivre » qui commence à être connu des habitants du secteur.

En septembre, les membres du Conseil de Quartier, réunis dans les rues du Centre ancien, ont commencé à élaborer les projets de l'année

QUARTIER N°2 (PIERRARET, BELVÈDÈRE, LAUZIÈRES)

Vendredi 30 septembre 2022, la 2^{ème} rencontre du Conseil de quartier s'est tenue dans une ambiance conviviale et constructive.



Des ateliers d'échanges entre habitants ont permis de discuter afin de trouver ensemble des pistes pour améliorer la vie dans notre quartier.

A la demande du Comité de gestion, l'association Elan C' a proposé des ateliers d'initiation ouverts à tous : capoeïra, danse hip hop et contemporaine.

Cette soirée s'est terminée par un pot de l'amitié en présence du Maire et d'une partie de l'équipe municipale.

La prochaine réalisation du Conseil de quartier sera la création d'une aire de jeux au Pierraret, à côté du petit stade, ainsi que la plantation de deux arbres rue Jean Rameau le Belvédère.

QUARTIER N°3 (CITÉ, CLUBIÈRES, FANCHIRONNETTE)

Au cours de l'année, deux des projets étudiés et hiérarchisés ont été réalisés :

- Le Barrasson (meule et poumon vert) entre CQ2 et CQ3 a été réalisé et inauguré en juin à l'initiative de la Mairie
- Le panneau d'information et l'espace détente près des Jardins de la Cité, mis en place cet été, qui attend à proximité, l'installation de sa « Boîte à lire » pour son inauguration.
- La question de la vitesse excessive sur certains axes du quartier, fait l'objet d'une étude globale des services municipaux.

QUARTIER N°4 (LE STADE , LA CASSE)

Le principal projet consiste à créer un terrain de pétanque entre la rotonde et les cours de tennis sous la pinède dans l'espace Grabinski.

Les membres du conseil de quartier N°2 et du comité de gestion vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année !

Sont également prévus la pose d'une fontaine, de 2 bancs et d'une table de Ping-Pong identique à celle posée au quartier n°2.

Autres propositions à étudier : installation de distributeurs de sacs pour déjections canines aux entrées du stade et sur l'espace vert de l'aire de jeux de la Casse. Pose de 3 panneaux d'affichage libre : à l'entrée sud du stade Grabinski Avenue René Piaton; à coté de l'aire de jeux de la Casse ; entre l'école Paul Lapie et l'entrée nord du Stade Grabinski.



LES QUARTIERS PRÉCISENT LEUR FONCTIONNEMENT

Récemment réunis collégalement, les membres des Comités de gestion des quatre Quartiers se sont dotés de quelques nouvelles règles afin d'harmoniser leur fonctionnement et de favoriser les bonnes relations entre gestionnaires des quartiers et élus municipaux.

Il est donc prévu de réunir trimestriellement les Président.e.s et Vices-président.e.s. des Quartiers avec les élus municipaux. L'ensemble des Comités de gestion seront réunis deux fois par an. Quant aux quatre Conseils de Quartier, ils se réuniront « en plénière » une fois par an.

Ainsi, après deux années d'existence, il apparaît nécessaire de conforter des espaces de concertation et d'échange entre Quartiers, car on observe déjà une certaine diversité d'approche de ces nouvelles entités, propre à enrichir la réflexion de tous ceux qui se sont engagés dans cette expérience inédite de démocratie participative.

D'autant que l'autonomie de gestion laissée à chaque Quartier, grâce au budget participatif qui leur est alloué, favorise l'originalité des réponses aux préoccupations des habitants.

Rappelons que les Conseils de quartier se composent d'une trentaine de personnes ayant fait acte de candidature au printemps 2020. Dans chaque quartier, un Comité de gestion a été élu au sein de 3 collèges : habitants (5 membres), associations (3 membres) et élus (2 membres).

Un budget participatif de 10 000 euros a été alloué en 2022 à chaque quartier, afin de financer les projets élaborés en début d'année. En cette fin d'année, les comités de gestion tirent le bilan des réalisations et commencent à « plancher » sur leurs projets futurs, en concertation avec tous ceux qui souhaitent s'investir dans l'action citoyenne au service de tous.

EXTINCTION NOCTURNE ET ILLUMINATIONS DE FIN D'ANNÉE



À la demande du Maire et du Conseil Municipal, depuis la nuit du 18 septembre l'éclairage public est éteint sur notre commune, à l'exception des 2 axes routiers principaux que sont la RN 85 et la RD 4096.

Pour permettre l'extinction des 1 800 candélabres sur les 2 100 que compte la Commune, les services techniques ont dû intervenir au niveau des postes électriques de transformation pour y installer 25 horloges astronomiques permettant une programmation de l'extinction à l'année.

Ainsi en période d'horaires d'été l'extinction a débuté à minuit pour s'arrêter à 5h00 du matin et depuis le 1^{er} novembre et le changement d'heure le créneau a été augmenté d'une heure, soit de 23h00 à 5h00 du matin.

Cette action volontariste participe à la fois aux économies d'énergie mais aussi à la réduction de la pollution lumineuse.

La collectivité, sous la surveillance de l'adjoint aux travaux Marc Rovira et des Agents Municipaux du service électrique, a également tenu compte de cette action d'économies d'énergie pour ce qui concerne les illuminations de Noël puisque celles-ci seront éteintes, comme l'ensemble de la Commune, pour la période des fêtes du 16 décembre au soir au 9 janvier au matin.

Cette période des illuminations de Noël a été réduite de 2 semaines sur décembre et janvier pour participer aux réductions des dépenses d'énergies.



Toutefois, pour tenir compte des réveillons de fin d'année (circulation tardive notamment), l'extinction des illuminations et des axes routiers principaux (RN 85 et RD 4096) sera suspendue les nuits des 24 au 25 décembre et du 31 décembre au 1^{er} janvier afin de permettre des déplacements sécurisés.



TRAVAUX SUR LA CITE DE SAINT-AUBAN

REPRISE VOIRIE AU DROIT DE L'ÉGLISE DE SAINT-AUBAN :

La voirie aux abords immédiats de l'église de Saint-Auban a été dégradée depuis des années par les racines des pins voisins.

Après l'abattage, par mesure de sécurité, des pins présentant un risque, c'est donc la voirie qui a été sécurisée par la réfection du revêtement de surface.

Ces travaux de reprofilage et d'enrobés, suivis par l'ajoint aux travaux Marc Rovira et Didier Desanti Directeur Adjoint des Services Techniques de la Commune, ont été confiés à l'entreprise la Routière du Midi et ont concernés les abords du parking de l'église, et les rues Emile Boyoud et Sainte-Claire Deville.



DÉSTRUCTION DES PETITS BÂTIMENTS ANNEXES DE L'ANCIEN HÔPITAL LA CLE :

Le site de l'ancien hôpital de Saint-Auban avait déjà vu le bâtiment principal réhabilité en 2019.

Une nouvelle étape dans l'évolution de ce site va prochainement voir le jour avec la construction d'habitats inclusifs.

Mais au préalable à la cession de cette parcelle, la collectivité devait détruire ces 2 petites annexes désaffectées ; les services techniques de la Commune se sont chargés de cette déconstruction pour rendre une parcelle libre de tout ouvrage et de toute fondation.



CRÈCHE LES PETITS PLUS :

Les travaux de réhabilitation et d'extension de la crèche à Saint Auban, orchestrés par la Commune, se terminent.

La crèche Les Petits Plus, actuellement transférée à l'ancien hôtel VILLIARD, va donc pouvoir réintégrer d'ici la fin janvier ses anciens locaux, agrandis de 100 m² pour passer à 300 m² utiles, grâce à l'intégration de l'ancien logement accolé.

Les travaux ont principalement concerné l'amélioration des performances thermiques de la partie ancien logement par une isolation extérieure, la rénovation du chauffage avec une nouvelle chaudière dernière génération, des sanitaires plus fonctionnels et de l'espace accueil parents/enfants optimisé.

Photo : © Irène TESTA, journaliste à LA PROVENCE



René VILLARD le Maire,
Francine OBELISCO, 2^{ème} adjointe déléguée aux affaires sociales,
Marc ROVIRA – adjoint délégué aux travaux
Philippe DUEZ, directeur des services techniques.

PLAQUES DE RUE ;

A la demande de l'adjoint aux travaux une campagne de remplacement de plaques de rue détériorées a débuté ce mois de novembre.

Elle concernera environ 200 plaques sur l'ensemble de la commune et est effectuée par les agents des Services Techniques.

Marc ROVIRA
Adjoint délégué aux travaux et à l'énergie renouvelable



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : TÉMOIGNAGE ET ENSEIGNEMENTS

C'est à une soirée intense en émotion et riche d'enseignements qu'ont assisté une centaine de personnes lors de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

M. le Préfet Marc Chappuis en personne ouvrait cette soirée bâtie autour de cinq courts-métrages très illustratifs sur les conditions vécues par les femmes victimes de violences, physiques et morales, subies le plus souvent dans l'intimité du foyer.

De manière très officielle, M. le Préfet a énoncé des chiffres inquiétants sur les atteintes aux droits des femmes, à leur intégrité physique et sur les moyens mis en œuvre pour tenter d'endiguer les actes de violence et assurer la sécurité des personnes menacées. Car pour libérer la parole, et permettre à ces victimes d'oser rechercher aide et protection, il faut des moyens, tels que la Maison de la protection des familles, inaugurée l'an dernier dans notre département, ou encore la Brigade départementale de protection des familles.

Puis le témoignage inédit d'une personne ayant, hélas connu ces violences a retenu l'attention et l'émotion du public, en ouvrant ce monde secret de l'angoisse et de la domination d'un être violent (et lâche) sur une femme sans moyen de défense. Cette « dame-courage » a su exprimer les raisons qui l'ont contrainte longtemps à subir, avant de trouver la force nécessaire pour se libérer de l'emprise d'un compagnon dominateur.

Grâce à ce témoignage, cette soirée restera comme un moment important pour mieux appréhender la réalité de ces actes, hélas si souvent dramatiques pour les victimes, et pour réfléchir aux moyens de prévenir ces dérives du comportement auprès des plus jeunes, très tôt exposés aux images de violences dans notre monde hypermédiatisé.

**« Les femmes victimes ne sont pas toutes seules »
déclare Nathalie SZAFRANSKI, déléguée municipale
à l'égalité femme/homme et aux maltraitances.**

« Au 25 novembre, on dénombrait en France 118 féminicides depuis le début de l'année 2022. Dans notre département, plus de 1400 faits de violence contre des femmes ont été recensés par les services concernés au cours des onze derniers mois. Ces chiffres sont hélas en augmentation sur

les années passées.

Notre territoire n'est pas épargné par ce fléau.

C'est pourquoi dès son installation, la municipalité a créé au sein du CM une délégation à l'égalité femme/homme et à la lutte contre les maltraitances intra-familiales, délégation qui m'a été confiée.

C'est un choix d'importance, car il souligne la volonté d'avoir une interlocutrice de proximité qui impulse le combat d'éradication de ces violences, et j'espère que beaucoup d'autres municipalités feront de même sans tarder.

Dans notre commune, ma priorité est de sensibiliser nos concitoyens et de créer les conditions d'une plus grande vigilance, face aux risques de mise en danger des personnes vulnérables.

Ainsi, notre conseil municipal a signé, le 15 septembre 2022 à Digne-les-Bains, la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Il s'agit d'un engagement solennel en faveur des droits des femmes, de la promotion du principe de l'égalité des femmes et des hommes, et de la mise en œuvre, sur territoire communal des engagements définis dans la Charte, tels que la lutte contre tous les facteurs de discrimination, l'élimination des stéréotypes sexués, le principe d'une représentation et d'une participation équilibrée des femmes et des hommes dans toutes les sphères de prise de décision...

Depuis le début de notre mandat, nous œuvrons, en appui avec les divers partenaires sociaux (C.I.D.F.F, A.M.A.V, C.D.A.D, M.P.F, GENDARMERIE, C.C.A.S. pour améliorer les conditions des femmes victimes de violences ou de ségrégation de toutes sortes.

Nous avons un rôle d'écoute, d'orientation vers les organismes adaptés, de sensibilisation auprès de nos administrés pour soutenir ces femmes afin de les aider à retrouver leur autonomie, leur équilibre de vie, leur sécurité, leur sérénité et leur dignité.

Nous voulons dire à ces femmes qu'elles ne sont pas toutes seules, qu'il existe des solutions pour sortir de cette spirale destructrice tant physique que psychologique !



Lors du débat/témoignage avec les représentantes des organismes de défense des droits des femmes



Nathalie Szafranski, entourée de M. le Préfet et de M. le Maire

Depuis l'année 2000, la « Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes » est organisée chaque 25 novembre, à l'initiative des Nations Unies. Cela découle d'une proposition des représentants de la République Dominicaine à l'ONU, souhaitant rappeler l'assassinat de trois militantes dominicaines, les sœurs Mirabal, assassinées sur ordre du dictateur à la tête de cet État le 25 novembre 1960.

Cette année, nous avons voulu marquer cette journée par une Soirée-débat autour de cinq courts métrages sur le thème de la violence à l'égard des femmes. Cette proposition a été immédiatement soutenue par le Délégué Départemental aux Droits des Femmes et à l'Égalité.

Monsieur le Préfet, par sa présence, a accredité la nécessité d'entreprendre de telles actions, et je l'en remercie.

Et je n'oublie pas celles et ceux qui ont contribué à la réussite de cette initiative : le Cinématographe, les diverses associations d'aides aux victimes des A.H.P, le C.C.A.S de C.A.S.A, qui ont été des partenaires efficaces. Enfin un grand merci à Mary pour la lecture du poème : « Résignée » dont elle est l'auteur, extrait du recueil de poésies : « Nos rêves d'encre » du groupe CFM-AMELE-Mary (Emergence), sans oublier la présence de Fil en Page (librairie de Château-Arnoux), qui a organisé un échange littéraire et intimiste avec l'écrivaine Aurore ALTEEN, autour de son livre Promenade Robert Schuman un soir de mai. »

CONTACTS :

PLATE-FORME d'écoute des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles :
39 19 accessible 24h/24 et 7 jours sur 7

C.I.D.F.F - Centre d'Information sur les Droits des Femmes et de Familles – Digne-les-Bains
04 92 36 08 48 ou www.cidff04.org/contact

A.M.A.V. Association de Médiation et d'Aide aux Victimes - Permanences juridiques à Digne et Manosque – 04 92 72 77 39
ou 06 88 19 77 47 ou amav04@orange.fr

C.D.A.D. Conseil Départemental d'accès aux Droits Digne-les-Bains - 04 92 36 69 20
ou accueil@cdad04.fr

B.P.F. Brigade de Protection des Familles (Unité spécialisée de Gendarmerie)
17 ou 112

LE CCAS ACTIVE UN DISPOSITIF « EMPLOI ACCOMPAGNÉ » POUR L'UN DE SES AGENTS

Reprendre le chemin du travail après une longue interruption se prépare, surtout pour les agents porteurs de handicap.

Depuis plusieurs mois, le CCAS a préparé le retour au travail d'un agent lourdement handicapé au service de restauration scolaire.

Appuyé par la grande volonté des élus (Monsieur le Maire, Président du CCAS René VILLARD et son adjointe aux affaires sociales, Madame Francine OBELISCO), ce retour en milieu professionnel est le fruit d'un important travail partenarial, mené dans le cadre du dispositif Emploi Accompagné.

Ce dispositif permet à l'employeur et à l'agent d'être accompagnés par une structure spécialisée. Ainsi, l'association EMERGENCES PACA œuvre depuis plusieurs mois aux côtés de l'agent, afin de préparer et consolider son projet professionnel, mais également aux côtés de l'employeur, afin de former les équipes à l'accueil et à l'intégration d'un collègue en situation de handicap. Sensibilisations des équipes,

échanges, discussions, entretiens individuels ont permis aux agents du restaurant scolaire d'accueillir sereinement leur collègue en situation de handicap. Ils peuvent régulièrement faire part de leurs questionnements à la référente de l'association EMERGENCES PACA. Collectivement, des idées et des propositions sont mises en œuvre, afin de faciliter le travail de l'agent porteur de handicap.

Un point de situation est régulièrement mis en place, afin de suivre au plus près l'évolution de la situation.

Le 4 novembre dernier a été signée la convention liant le service d'accompagnement EMERGENCES, le CCAS et l'agent, en présence de principaux acteurs départementaux de la fonction publique territoriale et du handicap.

La commune de Château-Arnoux St Auban, à travers son CCAS, est la première collectivité du département à activer ce dispositif, ouvrant la voie, il faut le souhaiter à d'autres projets d'intégration d'agents en situation de handicap dans la fonction publique territoriale.



Signature de la convention du dispositif « Emploi accompagné » en présence de Monsieur le Maire, de Madame Muriel CAMANI, Directrice d'Emergence PACA et de Monsieur Jacques DESPIEDS, Président du Centre de gestion 04 de la Fonction publique territoriale.

LE TÉLÉTHON À NOUVEAU À L'HONNEUR

Absent depuis 2019 sur notre commune le Téléthon a trouvé de nouveaux soutiens. À l'initiative de l'élue municipale déléguée au handicap, la collecte 2022 a pu se dérouler début décembre à St Auban, grâce au dévouement des nombreux bénévoles, de généreux commerçants et de militants associatifs.

Malgré une météo exécrationnelle, les animateurs ont rencontré de nombreux donateurs sous les halles de St Auban pour leur proposer des préparations variées, pâtisseries, friandises, pizzas, ainsi que quelques animations. L'association de boxe n'a pas pu présenter la démonstration prévue, mais d'autres ateliers ont tout de même été réalisés.

Les organisateurs tiennent particulièrement à remercier :

- L'ESAT « Les Ateliers du Fournas » : Madame Sarah BENNEVAUD, Monsieur COUTANT Erwan et les membres de l'équipe de l'ESAT (Frédéric, Alain, Anne, Claude, Lucas) et les travailleurs en situation de handicap : Alain, Johan, Serge et Christian ;
- M. Le Maire, et les services municipaux : administratif et communication (Nathalie SERPAGI, Murielle ESSAIDI, Elisabeth MARTELET, Myriam TARDIEU), événementiel (Teddy CHAUVET et Philippe MARTIN)
- Les commerçants : Ô Petit Snack Dji-Dji et Farid CHEMANI ; DRAGON ROYAL – Restaurant Asiatique; Pharmacie CHEVALEYRE ; Le FOURNIL de Saint-Auban; NONNA PIZZA ; REST'AUBANNAIS Anthony et Sarah;

Bar du cours – Angèle ; Christelle Fleurs ; Boucherie BEAUMEYER; PIZZA-SOCCA, Brahim OUILGUIMA ; TREM-PLEIN-D'ESPOIR- Odile CASTELLAZ ; Le PETIT SHOP "PROXI" Nicolas REYNIER ; La Boutique MARILOU Geneviève GORDE ; La Boutique de la Cité – HKS TOUMANI ; AXA Viviane BARTON ; Salon Métamorphose (Carole) ; Eclat de soi (Jennyfer) ; Pose détente ; Bulles dog ; L'épicerie des champs ; Tim LOKCS ; artisan Potier « L'Escalier Poterie » ; Création Chantal ; Dany REBUA « Les créations de de Dany – MONTFORT »

- Les pâtisseries : Isabelle SAGE HOHL, Marilyn HOHL BOURGEON et Laurence BERWI, Reguia HOUMA et ses amies ; Amèle TOUMANI atelier d'écriture, Geneviève PELEGRINA

avec Angeline TARDITI atelier pliage, Virginie DE PIERI de La Marelle Casa atelier coloriage,

- L'animation des ateliers : Amèle TOUMANI, Geneviève PELEGRINA, Angeline TARDITI, Virginie DE PIERI de La Marelle Casa ; Lucie ROURE (photos) ;
- Enfin la Coordinatrice TELETHON04 Mme DERUPTY.

Grâce à tous ces acteurs dévoués et déterminés, la collecte et la tombola ont permis de réunir plus de 649 € résultat au-delà des espérances de départ.

Bel encouragement à poursuivre l'an prochain.



ASSOCIATION « POINT RENCONTRE » : UNE STRUCTURE QUI GRANDIT

Place du Commerce, à Font-Robert, les animateurs salariés et bénévoles du Point Rencontre reçoivent depuis quelques semaines leurs ayants-droits et les visiteurs dans des locaux plus vastes et entièrement rénovés.

Grâce à l'aide de l'État et de la CAF, cette association sociale et solidaire, présente depuis de longues années sur la commune, a pu acquérir un bâtiment voisin de son siège historique (9 et 11 place du Commerce) et rénover l'ensemble des locaux pour offrir de nouveaux services en complément de ceux déjà existants.

L'Épicerie sociale est maintenant regroupée avec les autres activités telles que la Boutique « neuf et occasion », les divers ateliers : Culture ; Famille ; Couture ; Musique et chorale ; le Café philo, le soutien scolaire, l'aide aux devoirs...

La préparation des repas – proposés chaque mardi et jeudi midi – est maintenant réalisée dans une cuisine professionnelle, capable de répondre à toutes les exigences sanitaires et culinaires.

Enfin, le Point Rencontre dispose d'un « Accueil de jour » ciblé sur les personnes en difficulté, du fait d'un habitat précaire, de faibles moyens d'existence, victimes d'accidents de la vie...

Cet espace de vie sociale offre aussi bien un service de douche, de lave-linge qu'un accueil sanitaire ou un accompagnement aux démarches administratives prodigué par une conseillère dédiée. Et surtout, cet espace accueille avec attention les personnes rencontrant des difficultés en leur proposant des moments de chaleur et d'entraide.

Lors de l'inauguration de ces nouveaux locaux, le 27 octobre dernier, René VILLARD, Maire de CASA, a rendu hommage à Pierre GUIET, président de Point Rencontre jusqu'à sa disparition, en juillet 2021. Pierre GUIET qui aimait à dire : « le Point Rencontre est une association solidaire, pas caritative. ».

Aujourd'hui présidé par un jeune militant de l'action sociale et solidaire, Mathieu PELLEGRIN, le Point Rencontre est équipé pour accueillir avec bienveillance et humanité toutes celles et tous ceux qui veulent partager de chaleureux moments d'entraide et de convivialité.

Il est possible de déjeuner au restaurant du Point Rencontre chaque mardi et chaque jeudi. Repas à 5€ sur réservation au 04 92 64 38 05.



ASSOCIATION SPORTS LOISIRS DE LA MOYENNE DURANCE (ASLMD)



La saison 2022/2023 a démarré par la traditionnelle Assemblée Générale et les différentes réunions qui en découlent. Monsieur LEOST Gérard président démissionnaire en Juin a été remplacé par Monsieur GIRAUD Guy.

Les randonnées du lundi et jeudi toute la journée ainsi que celles du jeudi après-midi ont déjà permis à 211 participants de profiter de merveilleux paysages provençaux.

Parmi les activités de l'association, les voyages ont un grand succès. Après une journée à Saint Raphael, en Octobre 36

adhérents ont pu pendant une semaine visiter les îles de Malte et en ont ramené de magnifiques souvenirs tant les villages et la ville de La Valette ont un charme exceptionnel dans un paysage différent du nôtre.

Les randonnées vont continuer avec le souhait que la neige soit au rendez-vous de janvier pour profiter de nos sorties en car dans les différentes stations des Hautes-Alpes et nous préparer à la semaine programmée en Mars au Montgenèvre.

CENTRE DE VACANCES DE CHAUFFAYER



Une cuisine aux normes, un chef et des bénévoles « hors normes » !

BÉNÉVOLE EN CUISINE À CHAUFFAYER : UNE AUTRE FAÇON DE BONIFIER SES VACANCES !

Dans notre centre de vacances de Chauffayer, en cuisine, nous travaillons avec des producteurs locaux, sur des circuits courts avec des produits frais et si possible "bio". Outre les bons plats bien de "chez nous" avec des denrées locales, cet été, les jeunes ont partagé des repas maliens, guinéens, espagnols, italiens et les British Village ont donné l'occasion de découvrir les subtilités de la cuisine anglaise.

Le repas est l'occasion de passer des messages contre le gaspillage. Les équipes de cuisiniers (en principe 4 bénévoles dont un responsable) ont à cœur de respecter les particularités alimentaires et les régimes de chacun.

UNE EXPÉRIENCE À TENTER...

Chaque année une journée de formation est consacrée aux cuisiniers. Les menus y sont établis en concertation avec les personnes chargées de l'économat. Les procédures d'hygiène sont rappelées ainsi que le fonctionnement des différents matériels. Nous avons investi dans du matériel professionnel (four électrique à vapeur, cellule de refroidissement, robot).

Un gîte est mis à la disposition des cuisiniers. Ce gîte se situe un peu à l'écart du centre, de façon à permettre aux bénévoles de se reposer en dehors de l'ambiance quelquefois débordante de certaines soirées. Les cuisiniers sont associés à la vie du camp. Ils apportent dans le groupe une touche intergénérationnelle et une écoute complémentaire pour ceux qui en ont besoin.

HEUREUX DE DONNER...

L'été 2022 fut l'occasion d'un beau message de fraternité. Daria, réfugiée Russe est venue aider en cuisine. Elle a été aussi, l'interprète attentionnée pour les jeunes réfugiés Ukrainiens. Certes, ce n'est pas de tout repos, mais au moment du départ les sourires des jeunes en disent long sur la qualité des relations et... des petits plats de la semaine. Alors pourquoi pas vous en 2023 ? Renseignements auprès de Noël au 06 09 07 45 94.

Pour cet été gourmand à Chauffayer,
un immense MERCI aux 24 cuisiniers bénévoles :
Noël, Corinne, Céline, Francis, Stéphane,
Annick, Catherine, Yves, Anne-Marie,
Gilles, Marie, Sékou, Youssouf, Christiane,
Alain, Sérena, Vivien, Yvonne,
Patricia, Mustapha, Daria, Rémi, Lisa et Véronique.

LA CHAPELLE SAINT-JEAN : INAUGURATION REUSSIE

UNE INAUGURATION MAGNIFIQUE AVEC BERNAR VENET

Les Vêpres ont été chantées en Grégorien par les fidèles, les ecclésiastiques présents : Monseigneur NAULT évêque de DIGNE LES BAINS - Monseigneur DI FALCO, ancien évêque de GAP, les moines du Prieuré de GANAGOBIE, et les prêtres du secteur paroissial François Xavier AYISSI et Jean Sébastien HIGUERRA. Entouré de nombreux adjoints, le Maire René VILLARD a rendu hommage à cet artiste qui porte depuis des décennies le renouveau de la Chapelle.

Bernar est un « enfant du pays » et une cinquantaine d'inconditionnels de l'artiste - et ses « copains d'enfance » sont venus lui témoigner leur admiration et leur affection. Les Amis de la Chapelle, avec président Jean Marie BERG, ont organisé un cocktail auquel assistaient : la présidente d'honneur Jacqueline VENET la belle-sœur de Bernar, ses frères, et sa famille. Manifestation émouvante et pleine de convivialité.

La fresque offerte par Bernar VENET
« JEAN N'ETAIT PAS LA LUMIERE,
MAIS LE TÊMOIN DE LA LUMIERE »



Bernar Venet, Mireille Joselet et Jean-Marie Berg

Jean n'était pas la lumière, mais le témoin de la lumière

TÉMOIGNAGE DE VISITEURS

"Témoignage d'un passage inopiné à la Chapelle Saint Jean Baptiste de Saint Auban..." et la chance de la trouver ouverte au public ; accueillis, mon mari et moi-même par un charmant couple.

Quel magnifique lieu ! Si elle apparaît presque quelconque vue de l'extérieur ; quel choc devant sa souveraine beauté entre l'architecture intérieure faite de courbes et le mobilier de Bernar VENET.

Quelques instants plus tôt j'avais réagi au panneau "chapelle St Jean" et notre voiture a grimpé sur la colline d'où elle domine un panorama superbe.

Ma visite était motivée par le désir de chanter. Ainsi, quand je suis sur les routes de France, je suis friande de tels lieux pour laisser ma voix résonner, se mesurer ou simplement bourdonner.

Oui, quel choc aussi quand j'ai senti ma voix se lover dans tous les recoins de cette chapelle tout en montant telle une supplique fervente. Moment intense. Peut-être est-ce cela aussi la spiritualité ; se sentir devenir plus vivante, plus habitée ...

Merci à ce lieu, à ceux qui l'ont construit, à ceux qui l'ont entretenue et l'entretiennent, à Bernar VENET et à ceux et celles qui en sont les gardiens.

Pascale BOISSAYE

PS je me réjouis de la connaître un peu et fais la promesse de lui rendre à nouveau visite un jour."

RANDURANCE



L'association a pignon sur rue depuis près de 35 ans, et jouit d'une belle réputation, c'est peut être pour cela qu'à cette nouvelle rentrée elle s'est enrichie de nouveaux arrivants, qui ont quitté leur lointaine contrée et sont parfaitement satisfaits de pouvoir randonner avec nous.

Il faut dire qu'elle est composée de meneurs et randonneurs qui développent de nombreuses spécialités, en dehors de la rando de la marche, des raquettes, certains se sont formés au balisage, à la reconnaissance des plantes qui excellent dans notre région, à la mycologie..... il est rare de ne pouvoir mettre un nom sur chaque espèce rencontrée.

Nous projetons toujours d'effectuer les sorties du samedi à plusieurs niveaux des week-end très conviviaux, et des séjours montagne lors des beaux jours.

Depuis plusieurs nous avons dû adapter nos prévisions lors de la crise sanitaire ainsi que les participations tarifaires inhérentes au cout des carburants, mais cela n'a pas de tout impacté la fréquentation du club.

Le dynamisme ambiant va donc permettre à notre Association de perdurer afin que nous nous adonnions à notre belle passion.

REPAIR CAFÉ INVESTIT LA FERME DE FONT ROBERT

Les animateurs bénévoles de Repair Café ne font pas de miracles. Mais ils ont un objectif : réparer au lieu de jeter.

Fin novembre, une dizaine de réparateurs ont mis leur expertise au service des nombreuses personnes partageant l'idée qu'avant de mettre au rebut, on peut essayer de remettre en état un appareil ménager, un vêtement, un ordinateur, un outil, etc... pour peu qu'on essaie de comprendre ce qui ne fonctionne plus.

Depuis 5 ans, Repair Café est riche d'une vingtaine de bénévoles qui interviennent aux Mées, à l'Escale, à Peipin, à Volonne, et Château-Arnoix Saint-Auban, au cours d'une vingtaine d'ateliers chaque année.

Lors de chaque journée, les réparateurs-intervenants « sauvent » en moyenne 25 objets, soit environ 300 objets par an. Ce qui va sans doute évoluer positivement, grâce à la loi de 2020 « de lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire » obligeant à afficher « un indice de réparabilité » sur les appareils neufs, ce qui pousse les constructeurs à rendre leur produits plus facilement réparables.

Le prochain atelier Repair Café se tiendra le 25 février 2023 à la Salle des Fêtes de Château-Arnoix. Contact : repair-cafedp@gmail.com



Sous les voûtes de la Ferme de Font-Robert, 36 réparations ont été effectuées dans la journée



Sous les doigts experts de Philippe, la machine à coudre va bientôt reprendre du service

TENNIS CLUB CHATEAU-ARNOUX SAINT-AUBAN

Le tournoi Master 2022-2023 du Tennis Club s'est achevé par une superbe après-midi de tennis le dimanche 23 Octobre 2022 au TC CASA ! Les nombreux spectateurs ont pu profiter du spectacle depuis les tribunes récemment construites (offertes par M. GIOVANNONI)

En Finale Sénior Dames : Victoire de Vanessa GAVARA (TC LES MEES) face à Camille BIBOLINI (TC LES MEES).

Finale Sénior Hommes : Victoire de Damien GILLET (TC VOLX) face à Louison JOUGLET (TC VILLENEUVE).

En double Homme, notons la victoire des frères HERNANDEZ pensionnaires du club. Dans le tableau des +55, notons la finale perdue par le secrétaire du club Alain COUTRE au profit de Bruno SATABIN (TC ORAISON).

La club tient à remercier la ville de Château-Arnoux Saint-Auban Ville, ses partenaires Decathlon Digne Les Bains, MANON Confiseur-Chocolatier, Mistral des sens, Cave D'Ici et D'Ailleurs, son super Juge Arbitre de Tournoi et coach Steven VOWLES. Merci également au Comité Départemental de Tennis des Alpes de Haute-Provence pour son soutien et son accompagnement tout au long du tournoi. Enfin merci aux nombreux joueurs d'avoir répondu présents, pour cette édition (100 inscrits). Au total, c'est plus de 130 matchs qui se sont déroulés au TC CASA durant les 5 semaines de tournoi qui a bénéficié d'une météo exceptionnelle.

La journée s'est terminée par la remise des prix et un apéritif offert par le club.



TAEKWONDO MOYENNE DURANCE



Dimanche 23 octobre, le club Taekwondo Moyenne Durance a reçu Maître Pascal Russello, instructeur mondial de Taekwondo et président de la World Global Hapkido fédération pour un stage de Taekwondo et Hapkido.

Lors de cette journée nos enseignants Vincent et Laurent ont reçu le nouveau drapeau de l'école WG.H.F.

Vincent a également reçu le diplôme de 1er Dan en Hapkido suite à l'examen réalisé fin mai.

De nombreux élèves ont pu recevoir un enseignement des arts martiaux traditionnelle que l'on pratique au sein du club par un grand maître de renommée internationale.

Dimanche 13 novembre, les enseignants ainsi que des élèves du club ont participé à un stage de Taekwondo à Montpellier avec Maître Pascal Russello instructeur mondial premier degré.

En fin de journée, Tom Delfino a reçu son diplôme de ceinture noire 1er Dan et Vincent Hernoux le diplôme de 4ème Dan Kukkiwon (fédération internationale) examen passé le 19 juin.

Sportivement
L'équipe Taekwondo Moyenne Durance





ASSOCIATION LA CISTUDE JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES

"Après CASA en 2022 c'est à Malijai que se déroulera la Journée Mondiale des Zones Humides le samedi 4 février 2023.

Cette année si Malijai est le village choisi pour cette manifestation les cinq autres villages alentours de ces zones humides proposeront des animations sur leur secteur

L'accueil du public se fera le matin, dans la salle des fêtes de Malijai avec l'ensemble des partenaires habituels ainsi qu'une présentation par Daniel Madeleine de la Réserve Naturelle Ornithologique de Haute-Provence. Un apéritif offert suivi d'un repas partagé, clôtureront la matinée.

L'après-midi des sorties sur le terrain seront organisées

- Château-Arnoux : Sortie avec la LPO à la découverte de la richesse ornithologique de la retenue de l'Escale
- L'Escale : une lecture de paysage de la zone humide du lac depuis le vieux village
- Les Mées : lecture de paysage depuis les pénitents sur la vallée de la Durance



- Malijai : sortie sur la zone humide à la recherche d'indices de présence du castor

- Volonne : découverte de la promenade du tour du lac

En cas de mauvais temps une conférence vous sera proposée l'après-midi à la salle des fêtes de Malijai.

Nous vous espérons nombreux à partager ces moments de découverte et de convivialité".

NOUVEAU BUREAU POUR L'ASSOCIATION DU PATRIMOINE

Réunis en AG en cette fin novembre, l'Association du Patrimoine vient de se doter d'un nouveau Bureau et d'une nouvelle présidente : Madame Nathalie PELLESTORD.

Nathalie succède à l'emblématique président sortant Jaque DALCANT, cofondateur avec Gérard COMBE de l'association en 2007.

Redevenu président pour quelques mois, au printemps, Jaque et son équipe ont contribué à la mise en valeur de la meule de l'ancien moulin du Barrasson, inaugurée en juin 2022. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre des journées du Patrimoine de Pays, dont le thème « naître et renaître » répondait parfaitement à la redécouverte de cet objet emblématique de l'économie rurale du XVIIe siècle.

L'ancienne équipe a également assuré l'organisation de la

Fête de l'Ami du Pain en septembre dernier, qui a connu un franc succès, grâce notamment à la préparation attentive de Bernard SARLIN, grand maître du feu dans le four citoyen historique de la Rue haute.

C'est donc une nouvelle équipe autour de Nathalie PELLESTORD et d'un CA de vingt membres, qui va poursuivre l'œuvre de l'association dont les projets seront bientôt annoncés.

Le nouveau Bureau, autour de la nouvelle présidente, se compose de Bernard SARLIN, qui reste trésorier, Annie GASSEND, trésorière adjointe, Bernadette GUILHAUMON, secrétaire, et Christine PERETTI secrétaire adjointe.

Au centre, debout, Nathalie PELLESTORD, entourée du nouveau bureau, du président sortant, de Mme l'adjointe chargée du patrimoine et de M. le Maire.



SALON DU LIVRE 2022



Les visiteurs étaient au rendez-vous pour le 2^{ème} salon du livre et des arts le weekend du 8/9 octobre sur le thème « Métamorphose, le livre dans tous ses états »

Échanges, dédicaces, ateliers gratuits, conférence, le livre était à l'honneur dans notre commune

Cette année, le vendredi a été consacré aux écoles primaires de notre village ainsi, 434 élèves dont 12 de l'APAJH ont pu bénéficier tout au long de la journée d'ateliers gratuits autour du livre.

Le samedi en fin de matinée la troupe Elan'c nous a offert un spectacle de danse comme à son habitude très apprécié du public, un peu plus tard dans l'après-midi le Père Guy GILBERT nous a



honoré de sa présence, là encore les visiteurs étaient nombreux pour venir le rencontrer.

Nous remercions tous les participants auteurs surtout ceux qui étaient présents le vendredi avec les élèves qui sont intervenus bénévolement et la MFR, les artistes, la librairie de fil en page, la Médiathèque de Château Arnoux tout particulièrement Katia VEYAN et toute son équipe ainsi que sa directrice Catherine BOYADJIAN et Monsieur Charlie Camille FLORES directeurs des Médiathèques PAA, les bénévoles, nos partenaires financiers la Mairie de Château Arnoux, le Conseil Départemental représenté le jour de l'inauguration par Monsieur le Conseiller Départemental Alain DELSAUX délégué à la Culture, le Crédit Mutuel, Arkema et le Crédit Agricole pour nous avoir tous soutenus sans oublier le cinématographe et le théâtre Durance.

Nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine vers d'autres aventures autour du livre et convions tous ceux qui veulent nous rejoindre en tant que bénévoles pour construire tous ensemble le prochain salon du livre et des arts 2023 .

Vous avez une idée afin d'innover ? Du temps à nous consacrer pour notre commune ? Vous êtes auteur ? Artistes ? N'hésitez pas à nous contacter au 06.13.39.53.04.

En attendant, « **lecturement vôtre** »

Lucy ROURE ,

Présidente de l'Entrée des artistes

Geneviève PELEGRINA Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine



ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL

UN SUCCÈS POUR LE MINI STAGE ORGANISÉ PAR L'ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL SUR PLUSIEURS THÈMES :

« BALADE AUTOMNALE »

Le 24/10 visite guidée avec Luigi CORRARO dans le parc du château « à la découverte des arbres remarquables » et cueillette pour le lendemain afin de réaliser un atelier créatif.

Le 26/10 décoration du totem d'halloween.

Ambiance conviviale et chaleureuse avec tout le groupe qui était ravi, un goûter pris en commun a clôturé le stage.



SEMAINE EUROPEENNE DE REDUCTION DES DECHETS

Le 27/11 et 30/11 dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets l'atelier est parti avec la FNE 04 visiter la ressourcerie de Ste Tulle afin de mieux comprendre le cheminement des textiles après une visite guidée par le directeur Monsieur Jean Luc GALLI, un atelier « papier cadeau en tissu » a eu lieu avec Aurélie et Kéllia deux animatrices de France Nature Environnement ainsi que la fabrication d'une éponge avec des chaussettes usagées.

Cette visite a permis de mieux nous sensibiliser sur l'utilisation que nous faisons des textiles et sur notre manière de nous comporter à l'avenir.

Le 30/11 déplacement à la MFR pour un atelier proposé par les élèves « couronne et mobile avec des tissus ».

Nous vous invitons à visualiser le film « sur le front, où finissent nos vêtements ? » sur Dailymotion.

LES PROCHAINS STAGES SE DÉROULERONT

- du 19/12 au 21/12/2022 sur le thème « de la magie de Noël »
- du 13/02 au 15/02 (préparation du Carnaval qui se déroulera le mercredi 22/02 à Saint-Auban)
- du 17/04 au 19/04 (programme en cours)
- de 14h à 16h au club des aînés Jarlandins.

Renseignements et inscriptions au 06.13.39.53.04

Lucy ROURE, Présidente de l'Entrée des artistes

Geneviève PELEGRINA

Adjointe déléguée à la Culture et au Patrimoine

LE MOIS DE LA BANDE DESSINÉE

Après le succès du salon du livre et des arts dans notre commune, le mois de la bande dessinée a pris place organisé par le réseau de lecture PAA.

Ainsi jusqu'au 30/11 au centre Culturel Simone Signoret des expositions « la chaîne du livre », « l'histoire des mangas » et « univers manga ».

Tout au long du mois organisation de rencontres avec des auteurs, BD concert, BD conférence et ateliers dessin.

Un programme très enrichissant où le livre a été encore une fois dans notre commune, mis à l'honneur pour le plus grand plaisir des amateurs de BD venus nombreux à l'inauguration en présence de Monsieur Charlie Camille FLORES directeur des Médiathèques de PAA, Monsieur Claude Fiaert conseiller communautaire délégué à la culture, Monsieur le Maire René Villard, Madame Geneviève Pelegrina Adjointe déléguée à la culture de la mairie de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN ainsi que des élus de la commune et de ses alentours et

Catherine BOYADJIAN, Directrice de la Médiathèque de Château Arnoux.

D'autres étaient là pour découvrir ou redécouvrir un nouvel univers, une autre facette de lire et de s'évader pour petits et grands.

Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé pour organiser ce bel événement très apprécié du public dans notre commune.

Photo : © Irène TESTA, journaliste à LA PROVENCE

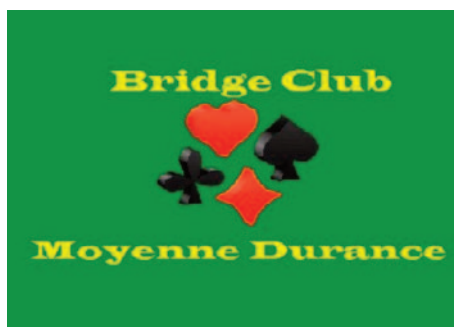


1963 - 2023 L'HISTOIRE DU BRIDGE CLUB

Le Bridge est né en Moyenne Durance, de la rencontre entre un groupe de sisteronnais et un groupe de saint-aubannais, bien souvent avec des épouses également « bridgeuses ». A Sisteron, une petite salle de bridge existait depuis 1956 à l'étage du Bar « Le Casino » de l'Avenue de Provence (aujourd'hui l'agence de la « BNP »). Quelques sisteronnais ont marqué l'histoire : le libraire Heyries, le Capitaine Colin, les docteurs Febvey, Marin, Gaspérini et Castel, un huissier, Me Garetto, un géomètre expert, Mr Deprecq. Et son épouse. Peu après, ils seront rejoints par Guiet, et Serra, les Magen : Georges, Christiane et Serge, accompagnés de leurs amis « Dodie » Delaby, la famille Aiello et leur fils Patrick et Galland, un marseillais ingénieur chez Sanofi. Ensemble ils vont contribuer à jeter les bases d'équipes très compétitives. Mademoiselle Sor de Belleville, de Saint Vincent sur Jabron, aristocrate très âgée, retraitée de la Haute Administration, ne ratait pas une soirée Bridge grâce sa « R8 » ! Tout comme la famille Grut (tous les mois d'août). L'escouade saint aubannaise, cherchait aussi une association : en première ligne, une grande championne : Odette Delecourt qui ne se contentait plus des rendez vous du mardi après midi à l'Hôtel Villiard avec quelques épouses des cadres de l'usine. Elle va accompagner Messieurs Perra, Bobillo, Lhoste, Lopez, Torloting, Aragnoux, Garcia, bientôt rejoints par les Labat, les Muller, Pironneau, Pétricola, Proietti, les Savornin, Oria, Perrier, Boudes (qui deviendra champion et professeur de bridge) et Correia. Madame Venet les rejoindra bientôt.

« LES BONS-ENFANTS »

Le lieu du « mariage » entre les 2 groupes, Idéalement situé à mi-chemin des 2 localités, sera Le Moulin du Jabron à Peipin – un Hôtel Restaurant tenu par la famille Bonette, rapatriée d'Algérie en 1961. L'association s'est vite transformée en club de bridge affilié, via le Comité de Provence, à la Fédération Française. Ses équipes (pour les compétitions par paires – ou par « 4 ») se sont lancées dans le grand bain des Coupes et des Championnats. Le Roi des Jeux offre à cet égard de multiples formules, pour femmes, pour hommes, mixtes, et de tous niveaux, pour toutes les catégories d'âge, les Interclubs sont très prisés. Bien entendu, les « meilleurs » ont suivi des formations pour garantir les bonnes pratiques dans le club, et le respect d'une éthique dans toutes les rencontres. Chacun, à son rythme, a pu progresser, en pratiquant 2 fois par



semaine et surtout en « bûchant » les systèmes d'enchères, en améliorant son « jeu du Contrat ou sa Défense ». Rien qu'en langue française on dispose de plus de 1300 livres. Sans compter aujourd'hui l'incontournable « Standard Français » avec ses « mises à jour » tous les 2 ans !

COMMENT NE PAS DÉRANGER ?

Si en théorie le bridge se joue en silence, en réalité, la passion conduit souvent à « élever le ton » plus que nécessaire, pour exprimer son point de vue, et bien plus souvent des désaccords ! Des éclats de voix fréquents également chez ceux qui jouent en « couple » ! Comme on joue toujours en soirée, se pose alors la question de la cohabitation avec les autres « usagers de la nuit » qui pour la plupart souhaitent simplement dormir. Aux Bons Enfants Marie Laure Bonette dut maintes fois appeler au calme par respect pour les pensionnaires de son hôtel. En 1972, durant 5 à 6 semaines, les bridgeurs ont cohabité avec l'équipe de tournage du film de Claude Bernard Aubert : « L'Affaire Dominici ». Si Jean Gabin et Paul Crauchet étaient logés à Sisteron, les techniciens, et de nombreux comédiens étaient en pension au Moulin du Jabron. Les plus anciens bridgeurs se souviennent de cette équipe qui dînait à 2 pas de leurs tables de bridge : Geneviève Fontanel, Victor Lanoux, Marco Perrin, Jacques Richard, Jean-Pierre Castaldi, ou Jacques Rispal, veillaient sur leur jeune camarade, farceur, truculent, parfois turbulent, pour qu'il ne perturbe pas trop la concentration des joueurs. C'était Gérard Depardieu, un acteur quasiment inconnu. « Les Valseuses » le film qui en a fait une star sortira 2 ans plus tard. Georges Magen, qui cumulait culture des Lettres Classiques, et un grand talent de Bridgeur, était aussi un grand photographe. Il a travaillé 4 mois sur ce tournage comme Décorateur. « La Production et l'équipe m'ont proposé de poursuivre notre collaboration sur un autre projet, au Mexique ! J'ai refusé ! » A Saint Auban, Madame Roumieu (Jacky Villiard, elle même bridgeuse) a tenté l'expérience – on pourrait dire a pris le risque –

d'accueillir 2 « tables » de bridgeurs une fois par semaine, dans son célèbre Hôtel. Échec prévisible vu les « nuisances » nocturnes pour les clients de cet hôtel prestigieux ! Quelques années suivront, au rez de chaussée de l'ex Hôtel dit des Ingénieurs. Là aussi, c'est bien leur droit, des gens dormaient dans les 2 étages au dessus. Enfin quelques années calmes, sans voisins, au « Centre de Formation de l'Usine » - l'ancienne École des Garçons, sur la place Péchiney. La municipalité a mis un terme à 20 ans de nomadisme, en rénovant une salle du bâtiment de la Poste, Rue Henri Merle. Elle est depuis à la disposition du Bridge-Club et d'autres associations. Le BCMD (hors journées exceptionnelles de championnats officiels) ne l'utilise que le mardi soir, le mercredi après-midi, et 1h 30 le jeudi à 18h pour l'initiation.

UNE NOUVELLE GÉNÉRATION

Du début de cette épopée, seul Georges Magen fréquente encore le Bridge-Club. La majorité des fondateurs ne sont plus. La plupart des saint-aubannais (ingénieurs à l'usine) étaient « mutés » tous les 5/6 ans. D'autres bridgent à Oraison qui est le grand club du département avec Manosque. Les dignois qui ont un nouveau bridge club à Aiglun, viennent fréquemment le mercredi après midi à Saint Auban. On y vient aussi de Oraison, Sisteron, Ribiers, Les Mées, Pierrevert, Laragne, et même de Serres. La direction du BCMD s'est beaucoup féminisée autour de la présidente Babeth Falcone. Une grande convivialité y règne, avec souvent des journées de Bridge entrecoupées de repas pris en commun. Côté social, un partenariat avec le Point Rencontre et son Épicerie Sociale existe depuis longtemps. Une dizaine de joueuses et de joueurs pratiquent la compétition à un très bon niveau. C'est d'un manque de renouvellement générationnel que souffre ce « Loisir de l'Esprit » extraordinaire. Il est toujours possible de participer à un cours d'initiation le jeudi à 18 heures – ou de venir assister à un tournoi, le mercredi à partir de 14h00. Même en simple curieux. Vous y serez toujours accueillis en amis par des gens qui ont quelque chose de précieux à vous transmettre : leur passion ! Un petit cocorico ? La France compte 1100 clubs - 85 000 licenciés (3^e rang mondial). Même si elle n'a plus ni homme ni femme dans les « Top Ten » mondiaux, elle reste, notamment grâce à ses Championnes, depuis le début des années 60, dans le peloton de tête du Bridge mondial !

René GALVEZ

CASA 2020

MAISON DE SANTE

Si l'on prend l'exemple d'un village voisin, ce n'est pas moins de vingt cinq praticiens qui consultent.

Cela permet l'accès aux soins pour tous et favorise l'installation de jeunes médecins dans un lieu bien équipé. Château -Arnoux- Saint -Auban devrait arriver à faire ce qu'une petite commune limitrophe a pu réaliser.

Pour la municipalité, monter un dossier avec l'ARS (Agence Régionale de Santé), même avec de la volonté est, il est vrai, compliqué quand on n'a pas de médecins pour porter le projet. Peut-être faut-il prendre pour exemple cette commune du Var où un Maire a fait différemment. Devant les difficultés rencontrées et sans attendre l'ARS, la Commune a fait construire sur ses fonds propres les locaux de sa «Maison de Santé»,

Les élus ont ainsi pu présenter un projet finalisé à des médecins. Résultat: tous les cabinets sont très rapidement loués, soixante mille euros de loyer rentrent dans les caisses de la Commune et servent à rembourser l'emprunt. Nous savons bien que monter un projet est difficile, mais abandonner l'ancien hôtel VILLIARD comme lieu d'accueil de la maison de santé, est une très mauvaise idée. La Préfecture lorgne depuis longtemps sur cet établissement et ses chambres pour en faire tout autre chose.

Pour notre équipe, et comme nous l'avons écrit dans notre programme, l'ancien hôtel VILLIARD à Saint-Auban, situé au bord de la nationale, à proximité d'un laboratoire et d'une pharmacie, est le lieu idéal pour ce projet.

Lors du conseil municipal du 10 novembre, notre groupe a voté positivement la proposition de Monsieur le Maire et de l'équipe municipale sur l'assistance d'un cabinet de recrutement de médecins.

METHANISEUR

Lors de la mandature précédente, j'étais déjà contre ce projet, à cet endroit-là. Un projet voulu par la Communauté d'Agglomération. Dernièrement, en rendez-vous avec Mr le Maire, j'ai pu exposer les craintes de CASA 2020 sur les conséquences de l'installation d'un méthaniseur sur notre Commune.

Dans le bulletin municipal de septembre, il est fait référence à une étude sur l'impact d'un méthaniseur sur les biens immobiliers situés à moins de 6 km de l'installation ; (c'est comme si l'on demandait aux Peyruisiens: «le méthaniseur de Saint - Auban ne vous dérange-t-il pas» ? Il est évident que pour les maisons de la cité situées à 500 mètres sous le vent, pour la zone artisanale et le quartier du Belvédère, les résultats seront différents!.

L'étude en question a été commandée par des installateurs de méthaniseur; a-t-on jamais vu un cabinet conseil rémunéré pour un travail, rendre une étude allant à l'encontre des intérêts de ses clients ?.

Lors de la réunion publique à la salle des fêtes, réunion provoquée par Mr le Maire, nous avons à plusieurs reprises, par nos questions, nos affirmations, pris en défaut la présentation «toute propre» des industriels.

- 1) Le vent de Sud-Est et Est rabattrait les odeurs vers la cité et les quartiers de Château-Arnoux les plus proches. Rappelons-nous les odeurs jusqu'à la route nationale, de la station biologique de l'usine, (station pourtant située au bord de la Durance).
- 2) Les responsables ont parlé de maisons exposées (le vocabulaire employé à malheureusement un sens).
- 3) Des bâtiments de stockage malodorants, beaucoup de stockage.
- 4) Une ministre a remis en question il y a quelques jours le prix du gaz bio subventionné à hauteur de 5 à 10 fois le prix du gaz naturel. «Il faudra améliorer la rentabilité «a-t-elle dit.

Difficile, cette rentabilité se fera t-elle sur le dos de la Communauté d'Agglomération?

- 5) Nous assistons actuellement à une concentration de grands groupes sur le traitement des déchets, et notamment la construction ou le rachat d'unité de méthanisation. Dans un article, et à la question d'un journaliste : «allez-vous revendre vos unités»? , la direction de la société d'EVE a répondu: «Pas prévu pour l'instant»...
- 6) Qu'a donc à gagner notre Commune avec ce méthaniseur? Château-Arnoux-Saint-Auban paiera-t-elle ses déchets moins chers que les autres communes de l'Agglo? Même pas. En fait, que des problèmes.
- 7) Le contrat de confiance passé entre la collectivité et la société exploitante EVE commence mal. Hors cahier des charges et contrairement à la présentation vidéo faite à la salle des fêtes, nous apprenons en fin de réunion que des carcasses de bêtes, des déchets de la triperie de Sisteron seront aussi de la matière sur le site. Pour les odeurs il n'y a pas mieux. Un gros mensonge volontaire par omission!

Tout comme Mr le Maire, nous nous sommes emportés sur ce point, le ton est monté, René VILLARD interpellant les dirigeants de la société EVE : «Préfecture où pas, nous refuserons les déchets de la triperie et les carcasses d'animaux».

- 8) Nous prenons acte et soutenons Mr le Maire sur son engagement, auprès de la Commune et des habitants qu'il représente.

Enquête publique : Installation d'une unité de méthanisation

Vous avez la possibilité aux heures d'ouverture de la Mairie, du lundi 5 décembre au lundi 2 janvier 2023 inclus, de formuler vos doléances, remarques, suggestions, points de vigilance, dans le registre d'enquête publique.

Philippe BERTRAND.
L'équipe CASA 2020

DÉMOCRATIE CASA

TEXTE NON FOURNI

LE DÉFI DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DES DÉCHETS

Un nouveau plan de collecte et de gestion des déchets ménagers va progressivement être mis en place dans les communes de Provence Alpes Agglomération

Dès la fin d'année prochaine la ville de Digne puis, CHATEAU-ARNOUX et les autres communes vont être équipées de colonnes pour recevoir les déchets non valorisables. Ces colonnes seront associées aux bacs de tri déjà présents sur les Points d'apport volontaires (PAV), et de nouveaux PAV seront créés.

La mise en place de ce plan va entraîner un changement important de nos habitudes en termes de collecte de nos déchets ménagers.

Nos voisins des communautés de communes Alpes Provence Verdon et Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon ont déjà adopté cette méthode de gestion des déchets car elle permet de diminuer le volume de nos Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et elle encourage le geste de tri. La communauté de communes Jabron-Lure-Vançon-Durance suit cet exemple dès le début de l'année prochaine. En effet, ce dispositif présente l'avantage que sur chaque PAV, les usagers y trouvent l'ensemble des flux collectés (OMr, emballages, journaux, verre).



Les collectivités ayant franchi le pas ont pu constater une diminution des ordures ménagères de 15 à 20%. Ce dispositif présente également l'avantage d'améliorer significativement le cadre de vie en faisant disparaître les bacs actuellement dans nos rues et en diminuant les points de collecte grâce à l'important volume des colonnes (4 m3).

Certes, cette nouvelle organisation de collecte impliquera un effort de chacun mais sera un premier pas vers une gestion plus vertueuse de nos déchets.

ENJEU ENVIRONNEMENTAL ET DÉFI ÉCONOMIQUE

Comme évoqué dans un précédent bulletin municipal, le sujet de la gestion des déchets représente un enjeu environnemental majeur mais également un défi économique et financier pour la collectivité.



En 2021, ce sont 17 153 tonnes de déchets des habitants de PAA qui ont été enfouies dans les centres de stockage des déchets ultimes de Valensole (04) et du Beynon (Ventavon - 05).

Au-delà de l'impact écologique (3% des Gaz à Effet de Serre émis en France proviennent des déchets) et de l'héritage que nous laissons à nos enfants, ces déchets ont un coût important pour PAA et donc pour tous au travers du paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Actuellement, le contenu de nos OMr est principalement constitué d'emballages (34.4% = 109.7 kg par habitant par an) et de biodéchets (28.9% = 92.2 kg/hab./an).

Les usagers de PAA produisent en moyenne, chacun 319 kilos de déchets ménagers par an contre 246 en moyenne au niveau national et environ 200 pour les collectivités comparables à la nôtre.

Et la quantité de déchets produits par les usagers ne diminue pas, et même progresse un peu, de 2020 à 2021. Nous ne pouvons pas en rester à ce constat sans réagir.

L'État augmente la Taxe générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 160% entre 2020 et 2025. Chaque tonne de déchets enfouis est soumise à cette taxe. De plus, les volumes autorisés de mise en décharge au centre de Valensole vont diminuer d'année en année (50 000 t en 2022, 45 000 t en 2023, 40 000 t en 2024).

Si les volumes actuels restaient identiques les prochaines années, le coût annuel lié à la TGAP serait multiplié par plus de 2,6 en 5 ans. (Voir tableau)

Pour éviter que la facture devienne insupportable aux usagers, nous devons donc réduire drastiquement nos déchets. Les dispositifs qui vont peu à peu se mettre en place vont modifier nos habitudes. C'est indispensable.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2030
Tonnage de déchets enfouis en décharge	16923 t	17153 t	17153 t	17153 t	17153 t	17153 t	17153 t
TGAP en €/tonne	27,5	40,7	49,5	57,2	64,9	71,5	99
Augmentation annuelle		232 745 €	150 946 €	132 078 €	132 078 €	11 321 €	471 708 €
Coût annuel pour PAA	465 383 €	698 127 €	849 074 €	981 152 €	1 113 230 €	1 226 440 €	1 698 147 €

LA TARIFICATION INCITATIVE

Afin d'encourager le tri et la diminution de nos déchets, à l'instar de nombreux territoires en France, PAA étudie également la possibilité de mettre en place une tarification incitative. Cette organisation permettrait de faire évoluer la contribution de chaque ménage en fonction du niveau d'utilisation du service. Chaque colonne serait équipée d'un tambour que l'on pourrait déverrouiller à l'aide d'un badge distribué par l'agglomération. Chaque dépôt serait comptabilisé afin d'établir la facturation. Ce projet nous permettrait d'atteindre des objectifs de réduction des ordures ménagères de l'ordre de 30 à 40%. Ainsi, nous atteindrions les objectifs fixés par la loi, nous pourrions maîtriser le budget nécessaire à la gestion des déchets et, surtout, nous deviendrions un territoire vertueux et exemplaire sur ce sujet.



TRAITEMENT DES BIO-DÉCHETS



Concernant les biodéchets, et plus précisément les déchets de repas et restes de cuisine, l'agglomération va mettre en place un plan ambitieux qui consistera à apporter des solutions de tri à la source pour les usagers. Plusieurs projets sont à l'étude :

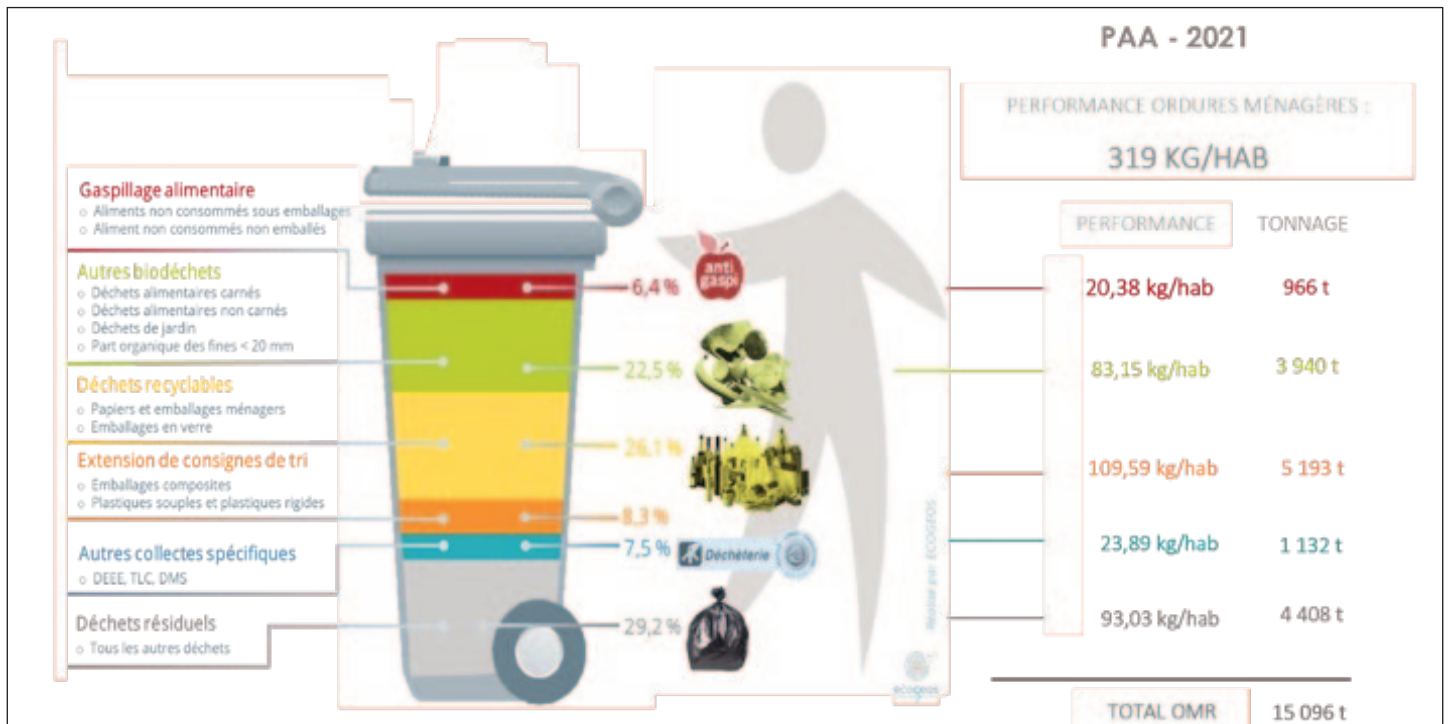
- La collecte des biodéchets dans des Points d'Apport Volontaire qui seraient collectés par PAA. Pour certains secteurs de l'agglomération, il sera possible d'utiliser le méthaniseur en



projet sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban.

- La mise en place de plateformes de compostage collective qui seraient entretenues par PAA.
- Le renforcement de la vente de composteurs individuels à tarifs préférentiels pour les particuliers disposant de jardins.

Le Maire, René VILLARD
Conseiller départemental,
2^{ème} Vice-président de Provence Alpes
Agglomération délégué aux déchets



MARCHÉ DE NOËL SOUS LE SOLEIL

Reporté d'une semaine pour cause de mauvais temps, le traditionnel Marché de Noël a pu se tenir le samedi 10 décembre, pour la première fois Allée des Érables.

Plusieurs commerçants du lieu et divers exposants ont répondu à l'invitation du Comité des Fêtes pour exposer des produits de qualité aux visiteurs et curieux qui ont arpenté l'espace dédié aux stands et animations.

Tandis que l'imposant camion tous terrains de l'association « Baroud Truck » assurait l'animation musicale et proposait de se réchauffer avec vin chaud et marrons grillés, les autres participants attiraient les regards des chalands avec leurs produits réalisés avec talent et amour.

Les organisatrices de cette manifestation remercient chaleureusement tous les exposants qui ont su résister au vent froid et tenace, et ont décidé de les exonérer du droit de place.

Rendez-vous est déjà pris date pour l'an prochain, avec l'espoir de satisfaire encore plus de monde la prochaine fois.



LES PARTICIPANTS

Asso « Baroud Truck logistique »
(musique, vin chaud, marrons, boissons)

Big Mama traiteur
(Poulets, accras, samoussas, falafels)

Maraîcher de qualité
(huitres, fruits de Noël, friandises)
Château-Arnoux

Bière artisanale Kippis
(Brasserie d'Upaix)

Safranière de Riez

Décoratrice de santons
(Sabine Leroy) - Château-Arnoux

Brasserie OSO Craf
Malijai

Création de bijoux et maquillage
(Institut Mille et unes bulles) - Château-Arnoux

Peinture acrylique sur pierre naturelle
(Magali Aubert) - Mison

Créatrice de crèche en matériaux naturels
(Frédérique Bardiès) - Saint-Auban

Créateur de santons
(Daniel Lamboglia) - Saint-Auban

Club Altitude
(création de cerfs-volants)
Évelyne Falaix (Château-Arnoux)

Boulangerie Aux Caprices des Jarlandins
(Marie-Pierre Baronian) - Château-Arnoux

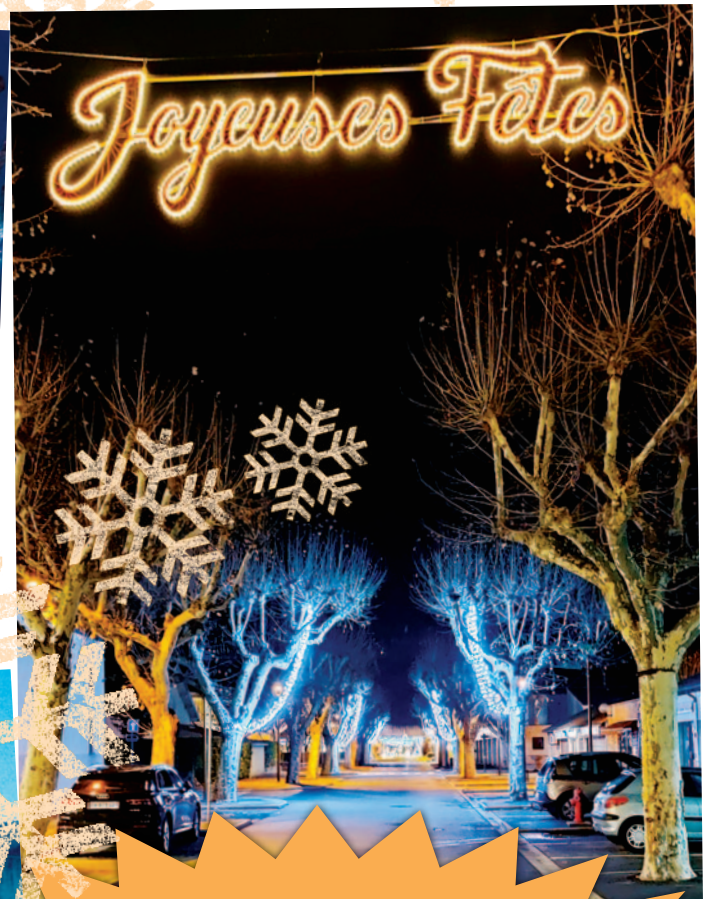
SOUVENIR DES HALLES DE SAINT AUBAN



Une photo rare d'un des commerces qu'abritaient les Halles de Saint Auban à l'époque.

L'Alimentation - Epicerie de Monsieur Gaby BERGIA.

Merci à Madame Inès PETIT
pour cette contribution au Bulletin Municipal.



Jusqu'au 9 janvier, les principaux lieux publics de Château-Arnoux Saint-Auban sont illuminés, pour marquer ce traditionnel temps festif de fin d'année.

Mais pour respecter la sobriété énergétique indispensable, seules les soirées des 24 et 31 décembre sont éclairées toute la nuit.

Tous les autres soirs, l'extinction est complète dès 23 H jusqu'au petit matin.



Joyeuses fêtes



ALICE ET JACQUES

